

SHS regards

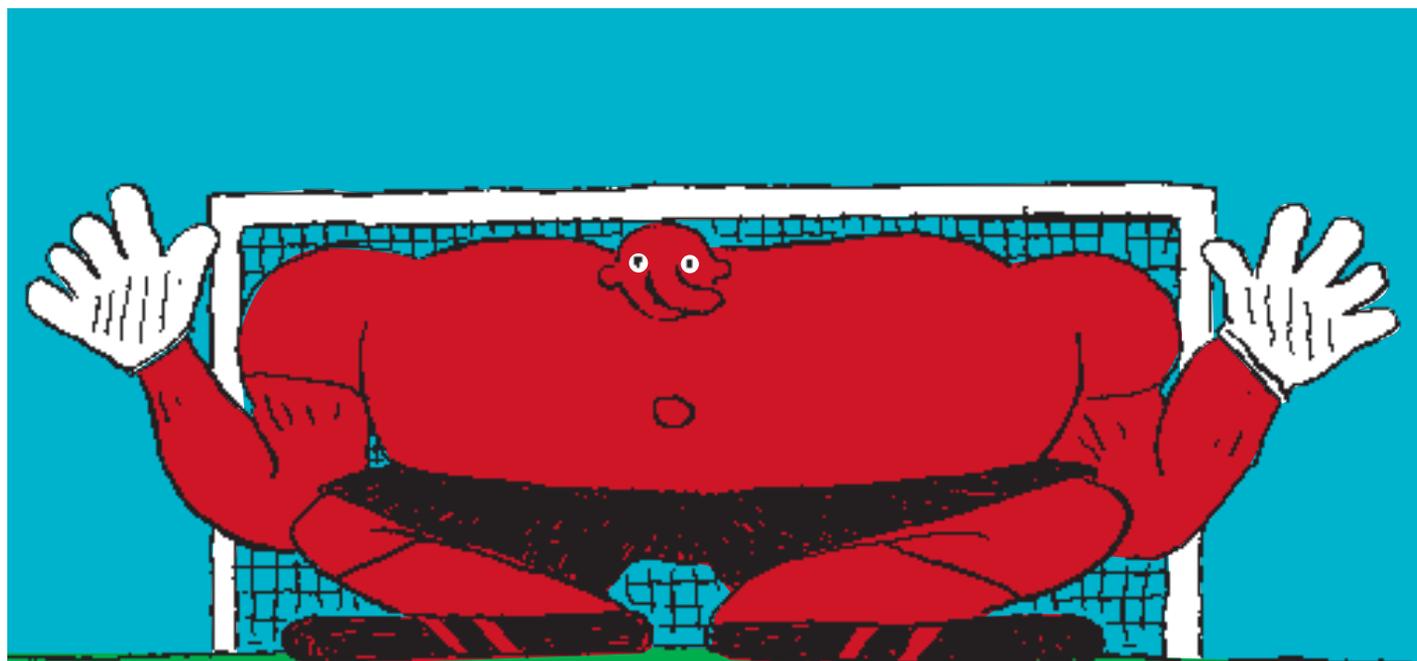


juin-
septembre
2006

Le magazine du Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO

N° 13

p.4 Éthique Le Dr. Daar lauréat du Prix Avicenne • COMEST : vers un code de conduite pour les scientifiques? / **p.5 Droits humains** 2^e Forum mondial des droits de l'homme : des principes universels à l'action locale • Droits économiques, sociaux et culturels : réunion des réseaux de l'UNESCO à Rabat • Quelle justice pour les femmes? • Lutte contre le racisme : les villes s'organisent • Prix UNESCO : 2 appels à candidatures • Succès du 21 mars à l'UNESCO • « Éducation des enfants en détresse » : signature d'un accord de partenariat avec la Fondation Ricky Martin • Le juge Weeramantry lauréat du Prix de l'éducation pour la paix • Un colloque sur la naissance du monde moderne • Café philo à l'UNESCO / **p. 14 Transformations sociales** 3^e Forum urbain mondial • CEDEAO : 1^{er} Forum des ministres du Développement social • L'intégration régionale en débat à Dakar / **p.25 Publications** / **p.26 Sciences humaines** La prospective : une activité essentielle pour préparer l'avenir • Les chemins de la pensée aux frontières des sciences et des humanités / **p.28 Agenda.**



ÉTHIQUE p.3

Les nanotechnologies

DROITS HUMAINS p.6-7

Jean-Marc Ayrault :
« le Forum de Nantes
n'est pas une
conférence en plus. »

DOSSIER p.14 à 23

DOPAGE :
l'UNESCO offre
un cadre juridique
international

Donner corps aux idées

Il faut 32 pays pour faire une phase finale de Coupe du Monde, comme celle qui se déroule, du 9 juin au 9 juillet, en Allemagne. Deux de plus qu'il n'en faut pour qu'entre en vigueur la Convention internationale contre le dopage dans le sport, adoptée en octobre 2005 par la 33^e Conférence générale de l'UNESCO. Et ce lien n'est pas qu'arithmétique. Combien de temps une Coupe du Monde peut-elle rester une fête si le soupçon doit y entourer le moindre exploit ?

« Paroles, paroles... », pourrait-on certes objecter, surtout s'agissant d'une convention que 13 pays seulement ont à ce jour « ratifiée ». On peut comprendre que prévale un certain cynisme. Déclarez les droits de l'homme : tout le monde applaudira, mais ceux qui les violent n'en auront cure. Adoptez des déclarations sur la diversité culturelle, la bioéthique et les droits humains, le génome humain – la caravane, comme le veut le proverbe, passera. Et les conventions, qui engagent juridiquement leurs signataires, sont-elles si différentes ? *Pacta sunt servanda* (les traités doivent être respectés), certes : c'est le fondement même du droit international. Mais rien n'empêche de ne pas ratifier une convention signée, d'y apposer des réserves qui la vident de sa substance, ou de ne tenir aucun compte des obligations qu'elle impose.

Pourtant, si nul ne prétendra que la communauté internationale ait toujours honoré les principes qu'elle a solennellement affirmés, les paroles comptent. C'est en touchant, en sensibilisant, en mobilisant les acteurs les plus divers – des plus exaltés aux plus humbles, des plus mondiaux aux plus locaux – que les principes et les textes internationaux prennent vie et prennent corps. En irrigant le tissu social dans toute sa complexité et sa diversité, les idées les plus abstraites peuvent devenir concrètes et réelles.

La lutte contre le dopage dans le sport en est exemplaire. On se doute que s'il ne s'agissait que d'États se faisant des promesses, les seringues et les gélules n'auraient rien à craindre. Les enjeux du dopage se jouent, non pas d'abord dans les enceintes diplomatiques, mais dans le vestiaire de chaque gymnase, où circulent le bouche-à-oreille le plus néfaste, dans chaque centre de formation, où la concurrence pousse les athlètes en herbe à tenter le diable, dans chaque stade où s'élancent les champions, dans chaque col où se creusent les écarts. Les enjeux du dopage se jouent aussi dans les tribunes et devant les téléviseurs où se forgent l'image du sport et l'aspiration, pour soi et pour autrui, à l'abnégation et à la performance.

Sans cadre international pour des activités elles-mêmes toujours plus internationalisées, la lutte contre le dopage dans le sport n'a aucune chance d'être efficace. Mais sans la participation de chacun, le cadre le plus sophistiqué et le plus contraignant tourne à vide.

C'est pourquoi la Convention internationale contre le dopage dans le sport n'est pas qu'un texte. Comme le montre le dossier de ce numéro de *SHS Regards*, c'est l'engagement des acteurs les plus divers qui permet d'espérer que la volonté politique des États produise des effets jusque dans les vestiaires des gymnases où les amateurs se prennent, un instant, pour des champions. Fédérations nationales et internationales, instances olympiques, sponsors, médias, éducateurs : tous ont leur rôle à jouer pour que prenne corps une autre conception du sport.

C'est au contraire quand la communauté internationale se coupe du monde qu'on n'y prononce que « paroles, paroles... ». ¶



© DR

Pierre Sané
Sous-Directeur général
pour les sciences sociales
et humaines

SHS Regards est le nouveau nom de la *Newsletter* de SHS. Ce bulletin d'information trimestriel présente divers aspects de l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) dans le domaine des sciences sociales et humaines. Il est également disponible sous forme électronique (www.unesco.org/shs). Les articles peuvent être reproduits à condition qu'ils soient accompagnés de la mention « reproduit de la *SHS Regards* » en précisant la date, le numéro et, le cas échéant, le nom de l'auteur de l'article. © UNESCO, 2006. ISSN 1819-9704.

Directeur de publication : Pierre Sané. **Rédactrice en chef :** Cathy Bruno-Capvert. **Comité de rédaction :** Mimouna Abderrahmane, Khaled Abu-Hijleh, Feriel Ait-Ouyahia, Caroline Bacquet, Santiago Castro, John Crowley, Thierry Foubert, Irakli Khodeli, Claudia Maresia, Jun Morohashi, Caroline Munier, Antoine Pécoud, Simone Porges, Petra Van Vucht Tjissen, Rosemary Wiltshire-Romero. **Conception graphique et réalisation :** Atelier Takavoir + Anne Drezner. **Illustrations :** Emmanuel Labard. **Impression :** UNESCO, 2006.

Dans un monde soumis à des mutations fondamentales, la mission de « conscience » des Nations unies, dévolue à l'UNESCO depuis sa création, apparaît plus importante que jamais. Comptant parmi les cinq programmes prioritaires de l'UNESCO, **le Programme sur l'Éthique des sciences et de la technologie, mis en œuvre par le Secteur des sciences humaines et sociales (SHS) de l'Organisation, vise à guider les progrès des sciences de la vie et le développement technologique par une réflexion éthique** qui tient compte du patrimoine culturel, juridique, philosophique et religieux des diverses communautés humaines. Par l'action normative, la sensibilisation, et le renforcement des capacités de ses États membres, l'UNESCO s'efforce ainsi de remplir son mandat d'organisation internationale « chef de file » des problèmes éthiques.

Quelle éthique pour les nanotechnologies ?

Constituant un premier état des lieux mondial sur les questions éthiques soulevées par les nanotechnologies, un Document de conseils d'orientation, élaboré par un groupe d'experts, devait être soumis aux membres de la COMEST, fin juin, afin de servir de base à une large consultation, avant que des recommandations sur ce sujet soient présentées aux États membres de l'UNESCO.

1000 milliards de dollars. C'est ce que représenterait en 2015 le marché mondial des nanotechnologies, d'après la National Science Foundation (NSF) américaine. Mais il se dit beaucoup de choses sur les nanotechnologies... Qu'elles permettraient d'assembler des atomes et de concevoir de nouveaux êtres... Que l'on pourra fabriquer des transistors si petits qu'un jet d'aérosol permettra de surveiller une pièce... Que l'on sera bientôt capable de fabriquer des médicaments qui attaqueront directement les cellules cancéreuses sans frôler les autres...

Sans sombrer dans l'utopie ni dans les scénarios catastrophes, la possibilité désormais offerte de travailler à l'échelle du milliardième de mètre force à s'interroger sur les limites éthiques de ces avancées technologiques et sur l'opportunité d'offrir un cadre international à leurs applications. C'est le sens du travail conduit, à la demande de l'UNESCO, par un groupe d'experts internationaux* qui s'est réuni par deux fois, en juillet et en décembre 2005, pour élaborer un Document de conseils d'orientation sur les nanotechnologies et l'éthique. Ce document devait être soumis aux membres de la Commission mondiale

d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST), à l'occasion d'une session extraordinaire de cette Commission, organisée, à Paris, à la fin du mois de juin (lire page 4).

Sensibilisation, éducation, recherche et politiques : trois types d'actions sont suggérés, dans ce premier rapport, par ces experts qui insistent sur la dimension pluridisciplinaire des nanotechnologies. « Non seulement, écrivent-ils, elles mettent en cause la distinction habituelle entre disciplines scientifiques, mais elles empêchent d'opérer la distinction entre science et technologies, scientifiques et ingénieurs travaillant dans les mêmes équipes. » D'où le besoin, selon eux, de lancer un large débat interdisciplinaire avant de soumettre des recommandations aux États membres de l'UNESCO.

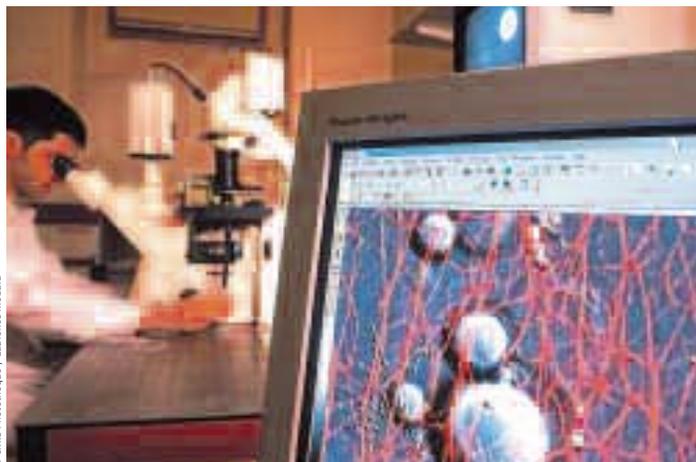
Pour alimenter ce débat, la Division de l'éthique des sciences et de la technologie du Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO vient de publier une brochure d'information sur les nanotechnologies et les questions éthiques, dans la série dans laquelle a été déjà publié un document destiné au grand public sur le clonage humain.

En outre, elle publiera, cet automne, un livre intitulé *Nanotechnologies : aspects scientifiques, éthiques et politiques*, qui sera traduit dans les 6 langues officielles de l'Organisation (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe). ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter :

Simone Scholze, s.scholze@unesco.org, tél. : + 33 1 45 68 45 94.

* Le Groupe d'experts est composé de neuf universitaires d'Allemagne, du Brésil, du Canada, de Chine, du Japon, de la Nouvelle Zélande, des Pays-Bas, et de la République de Corée.



© cevis Photothèque / Laurence Médard

Observation en microscopie optique de nanotubes lipidiques à l'Unité Physico-Chimie du CNRS à Paris (France).

OUTILS



La brochure de la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO en octobre

2005, est désormais disponible en anglais, espagnol et français sur demande.

Contact :

Division de l'éthique des sciences et des technologies.

tél. : +33 1 45 68 39 39
l.treguer@unesco.org

Elle est également téléchargeable sur le site Internet suivant :
www.unesco.org/bioethics.

Un éminent spécialiste de la bioéthique reçoit le prix Avicenne



Le 14 avril dernier, le Directeur général de l'UNESCO, Koïchiro Matsuura, a remis, à Paris, le Prix Avicenne¹ d'éthique scientifique à l'un des plus éminents spécialistes actuels de l'éthique biomédicale : le docteur Abdallah S. Daar, du Sultanat d'Oman.

La cérémonie de remise du Prix Avicenne 2005, qui s'est déroulée en présence du ministre iranien des Sciences, de la Recherche et de la Technologie, Mohammad Mehdi Zahedi, fut l'occasion de rappeler que la promotion des principes et des normes éthiques pour guider le progrès scientifique, le développement technologique et les transformations sociales, figure parmi les objectifs de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO (2002-2007).

Elle fut surtout l'occasion de rendre hommage à un chercheur particulièrement engagé sur toutes les questions au carrefour de la science, de l'éthique, des technologies et de la société, comme en témoigne la portée impressionnante de ses nombreuses publications dans le champ de l'éthique biomédicale.

La contribution du Dr Daar à la recherche sur l'éthique des sciences et des technologies est en effet des plus significatives de par l'envergure des thèmes qu'il traite qui vont des problématiques traditionnelles (telle que la transplantation d'organes de donneurs vivants), aux réflexions éthiques soulevées par les découvertes les plus récentes, comme l'utilisation de cellules souches, celle d'organes d'animaux pour réaliser des greffes chez l'homme (xénotransplantation), ou encore

la génomique, cette nouvelle discipline de la biologie qui vise à l'analyse complète du matériel héréditaire des organismes vivants en ouvrant des perspectives considérables dans les domaines de la pharmacologie, de la médecine et de l'agroalimentaire.

C'est sur recommandation d'un jury², qui s'était réuni le 22 mars 2005 à Bangkok (Thaïlande), que le choix du Directeur général de l'UNESCO s'est porté sur le Dr Daar, qui, après avoir occupé la Chaire de la Chirurgie à l'Université Sultan Qaboos (Sultanat d'Oman), enseigne aujourd'hui les sciences de la santé publique et la chirurgie à l'Université de Toronto (Canada), où il est aussi Directeur du Programme d'éthique appliquée et de biotechnologie, et Co-Directeur du Programme canadien sur la génomique et la santé mondiale au « Joint Center » pour la bioéthique de cette même université. Abdallah S. Daar est également Directeur de l'Éthique et de la Politique au Centre McLaughlin pour la médecine moléculaire. ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter :

Elaine kuok, e.kuok@unesco.org, tél. : + 33 1 45 68 49 99

1. Le Prix doit son nom au médecin, philosophe et alchimiste du XI^e siècle, auteur du monumental Canon de la médecine, Abu Ali al-Hosein Ibn Abdallah Ibn Sina (980-1037), connu en Europe sous le nom latinisé d'Avicenne. Décerné tous les deux ans, il est doté d'une somme de 10 000 \$US et permet au lauréat de

bénéficier d'un voyage scientifique d'une semaine en République islamique d'Iran.

2. Le jury se composait de Pilar Armanet (Chili), nouvelle Présidente de COMEST, de Johan Hattingh (Afrique du Sud), Rapporteur de la COMEST, et de Song Sang-Yong (République de Corée), également membre de la COMEST.

COMEST : vers un code de conduite pour les scientifiques ?

C'est une Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) profondément renouvelée qui siègera en session extraordinaire, à Paris, les 27 et 28 juin.

Près de la moitié des dix-huit experts indépendants composant la COMEST a en effet été nommée, à titre personnel, par le Directeur général de l'UNESCO, en janvier 2006. Anciens et nouveaux membres vont donc faire connaissance avant de travailler sur les

réunions itinérantes de « l'éthique autour du monde » ; la base de données constituant l'Observatoire mondial de l'éthique (GEobs) ; le projet sur « un cadre éthique et légal pour l'exploration spatiale » ; le jury du prochain Prix Avicenne, et la prochaine session ordinaire de la comest qui se tiendra en 2007 en Afrique.

Outre le Document d'orientation sur l'éthique des nanotechnologies (lire page 3), les membres de la COMEST devraient par ailleurs examiner les résultats des réunions

régionales de consultations sur l'éthique scientifique et la responsabilité des scientifiques, et l'état des lieux des Codes de conduites des scientifiques à travers le monde.

Leurs recommandations sur ce sujet seront adressées au Directeur général qui les soumettra au Conseil exécutif de l'UNESCO qui se réunira en septembre. ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter :

Simone Scholze, s.scholze@unesco.org, tél. : +33 1 45 68 45 94

➔ La nouvelle composition de la COMEST

Ruben G. Apressyan (Russie), Pilar Armanet (Chili), Cheick Modibo Diarra (Mali), Jun Fudano (Japon), Diego Gracia (Espagne), Johan Hattingh (Afrique du Sud), Alain Pampidou (France), Leila Seth (Inde), Luiz Hildebrando Pereira da Silva (Brésil), Song Sang-Yong (République de Corée), Nadja Tollemache (Nouvelle Zélande), Midge Decter (États-Unis), Somsak Chunharas (Thaïlande), Khalid Abdulla Al-Ali (Qatar), Tafeeda Jarbawi (Palestine), Ulrich Heinz Jürgen Körtner (Autriche), Marta Kollárová (Slovaquie), Zhihong Xu (Chine) ¶

Inscrite dans l'Acte constitutif de l'UNESCO, **la promotion des droits de l'homme est l'une des missions principales du Secteur des sciences sociales et humaines**. Dans le cadre de la réforme des Nations unies, qui place les droits humains au cœur de tous ses programmes, SHS s'emploie à encourager et à diffuser la recherche en matière de droits humains ; à assurer la promotion de l'éducation à ces droits ; à conduire des actions en faveur de la lutte contre toutes les formes de discrimination à l'échelon régional, national et international ; à stimuler la coopération avec l'ensemble des acteurs et des réseaux ; à promouvoir la démocratie et à faire avancer la réflexion sur les nouvelles formes de violence en mettant notamment en place des plans régionaux en faveur de la sécurité humaine.

2^e Forum mondial des droits de l'homme : des principes universels à l'action locale

Placé sous le haut patronage de Jacques Chirac, Président de la République Française, le 2^e Forum mondial des droits de l'homme, qui se tiendra à Nantes, du 10 au 13 juillet 2006, entend être l'espace de partage des expériences permettant de passer des idées à l'action.

« Dans un monde où les inégalités, l'intolérance et la violence ne cessent d'augmenter, les droits de l'homme nécessitent, plus que jamais, d'être promus et protégés. Cette protection relève d'une entreprise collective : celle de la communauté internationale tout entière. »

C'est ainsi que la ville de Nantes (France), capitale de la région des Pays de la Loire et membre du comité exécutif des Eurocities, encourage la réflexion et le partage des expériences en matière de droits de l'homme, en invitant tous les acteurs de la promotion et de la défense de ces droits à participer à la deuxième édition du Forum mondial des droits de l'homme, qui se tiendra à la Cité internationale des congrès de Nantes, du 10 au 13 juillet prochains.

C'était ainsi, déjà, qu'à l'initiative et avec le soutien de l'UNESCO, elle avait accueilli, en mai 2004, le 1^{er} Forum mondial des droits de l'homme, dédié à l'Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition. Soucieux d'être en prise avec les réalités les plus actuelles mettant en cause les droits fondamentaux de la personne humaine, 1 000 participants de 70 nationalités différentes avaient alors trouvé, dans la métropole nantaise, un espace de dialogue sur des enjeux aussi pressants que le terrorisme, les discriminations et la pauvreté.

En 2006 – année du 40^e anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations unies des Pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques et aux droits économiques sociaux et culturels –, les questions d'actualité ne seront pas moins présentes. Trois grands thèmes ont en effet été retenus par le Comité scientifique du Forum, qui seront abordés en séances plénières et développés à travers tables rondes et ateliers :

- Discriminations et diversité (discriminations dans un contexte mondial de diversité des cultures)
- Globalisation économique et droits de l'homme
- Responsabilités et solidarités.



Affiche de la 1^{re} édition du Forum de Nantes.

Partout, il sera question de renforcer les réseaux créés il y a deux ans, en s'attachant à concrétiser les principes universels par des actions locales. Ce 2^e Forum mondial des droits de l'homme offre en effet l'occasion aux représentants des États, des parlements, des organisations de défense des droits de l'homme, tout comme aux représentants des milieux académiques et de la société civile, de parler à égalité et de réaffirmer, ensemble, par leur présence en nombre, leur volonté de favoriser le passage de la parole aux actes. ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter :

Franck Barrau, Nantes Métropole, franck.barrau@nantesmetropole.fr, tél. : +33 2 40 99 52 41

Programme et inscriptions sur le site web du 2^e Forum mondial des droits de l'Homme : www.forum-droitsdelhomme.org.

➔ 3 ateliers de l'UNESCO

À l'occasion du 2^e Forum mondial des droits de l'homme, 3 ateliers seront organisés, par la Division des droits de l'homme du Secteur des sciences et humaines de l'UNESCO. L'un s'intégrera dans la première thématique du Forum en permettant d'échanger sur « les droits culturels, cadre propice à la diversité culturelle » (contact : Vladimir Volodine, v.volodine@unesco.org). Le deuxième atelier réunira un panel sur le leadership syndical et les droits socio-économiques des femmes (contact : Valentine Moghadam, v.moghadam@unesco.org). Le troisième permettra de partager l'expérience des Coalitions des villes contre le racisme (contact : Jun Morohashi, j.morohashi@unesco.org). ¶

Jean-Marc Ayrault : le Forum de Nantes n'est pas une conférence de plus

À l'occasion du 2^e Forum mondial des droits de l'homme, Jean-Marc Ayrault, le député-maire de Nantes, président de « Nantes Métropole » (communauté urbaine de Nantes), répond à nos questions.

Après avoir accueilli, en 2004, le 1^{er} Forum mondial des droits de l'homme, Nantes organise la deuxième édition de cette rencontre qui se tiendra du 10 au 13 juillet prochains. Quel est le sens de l'engagement de votre cité dans cette initiative ?

Tout d'abord, une précision : Nantes n'a pas seulement accueilli la première édition du Forum mondial des droits de l'homme en 2004 : elle l'a organisée, avec le soutien de l'UNESCO. Mais il faut rendre à Pierre Sané ce qui est à Pierre Sané. Le Forum de Nantes a été, à l'origine, une initiative du sous-directeur général de l'UNESCO pour les sciences humaines et sociales. Pourquoi avons-nous répondu à la proposition de l'UNESCO ? Tout simplement parce que ce projet nous paraissait cohérent avec la philosophie politique qui a été la nôtre, dans cette ville, depuis 1989, tant en terme d'action locale qu'en ce qui concerne le positionnement international que nous avons souhaité.

Quelle est la différence entre ce Forum et les diverses conférences internationales sur les droits de l'homme qui sont régulièrement organisées à travers le monde ?

Ce qui m'importe c'est justement que le Forum de Nantes ne soit pas qu'une conférence de plus. Avant d'être un lieu de débat, c'est un lieu de rencontre. Rencontre de toutes les catégories d'acteurs des droits de l'homme sur un pied d'égalité. Cette dernière condition est pour moi essentielle. Il ne s'agit pas de venir à Nantes pour écouter la bonne parole descendant de la bouche de quelques experts, mais c'est un lieu où chacun – quelque soit le niveau auquel il intervient – peut participer, apporter sa pierre à l'édifice qu'il faut construire sans relâche. Le Forum de Nantes n'est pas non plus un lieu de confrontation politique. C'est un espace de dialogue où la réflexion et l'action se conjuguent pour faire avancer la cause des droits de l'homme, un lieu où tous les acteurs, des responsables politiques à la société civile, peuvent se retrouver, se confronter au besoin et, si possible, avancer ensemble.

La création d'un espace de dialogue international vous paraît-elle une manière d'œuvrer efficacement pour un plus grand respect des droits humains à travers le monde ? Ce dialogue débouchera-t-il sur des actions concrètes ?

Au-delà, de cette rencontre et de ce dialogue, il s'agit de conforter ou de créer des réseaux internationaux qui permettront une action plus efficace des défenseurs des droits de l'homme, sur le terrain. Et c'est sur le terrain, notamment au niveau des « gouvernements locaux », des collectivités locales, que je situe l'un des enjeux majeurs du Forum de Nantes. Dans la relation entre ces collectivités et la société civile, les associations, les ONG... Tous ces acteurs partagent une réalité : ils ont « les mains dans le cambouis », au plus près du terrain, là où se posent au quotidien les problèmes d'atteintes aux droits de l'homme. Là aussi, où il nous faut trouver des solutions malgré des contextes nationaux ou internationaux qui, parfois, n'y incitent pas. C'est pourquoi, nous avons insisté, pour cette deuxième édition du Forum mondial des droits de l'homme, sur l'échelon local en choisissant le sous-titre Des principes universels à l'action locale. Nous tenterons notamment d'y analyser le rôle des collectivités locales et d'énoncer des plans d'actions concrètes, à leur niveau : dans la lutte contre les discriminations, la lutte contre le racisme avec, par exemple, la Coalition internationale des villes contre le racisme qui se met en place à l'initiative de l'UNESCO, mais aussi le droit aux besoins élémentaires : droit à l'eau, droit à l'alimentation...

Quel bilan avez-vous tiré de la première édition du Forum ?

J'ai acquis la certitude que le Forum de Nantes répond à une attente des différents acteurs du domaine des droits de l'homme mais j'ai aussi pleinement conscience que nous avons l'obligation d'améliorer les conditions d'un dialogue réel, « égalitaire » entre tous les acteurs, de même que la représentation géographique ou fonctionnelle des différents intervenants ou simples participants.

Ce n'est pas simple à réaliser car cela suppose des moyens importants pour faciliter notamment le déplacement à Nantes des acteurs venus de pays parfois très pauvres. Il faudra que nous trouvions des solutions, des moyens supplémentaires pour faciliter l'accès de tous au Forum de Nantes. Mais ce qui est déjà très encourageant pour cette seconde édition, c'est le nombre de propositions de tables rondes que nous avons reçues, sachant que tout organisme participant au Forum – quelque soit son statut – peut proposer des thèmes de réflexion et d'action. Le Forum de Nantes doit poursuivre dans ce sens : vers toujours plus de participation des différents acteurs, y compris les plus humbles qui ne sont pas toujours, loin s'en faut, les moins intéressants.



© DR

➔ BIOGRAPHIE

Diplômé de la faculté de lettres de Nantes, Jean-Marc Ayrault a longtemps mené « double vie », cumulant ses mandats politiques et son métier de professeur d'allemand jusqu'à son entrée à l'Assemblée nationale. Né le 25 janvier 1950 à Maulévrier, dans l'ouest de la France, il enseigne en effet depuis à peine trois ans, dans les lycées de la banlieue nantaise, lorsqu'il est élu conseiller général à l'âge de 26 ans. Un an plus tard, il inscrit son nom dans l'histoire politique française en devenant le plus jeune maire de France d'une commune de plus de 30 000 habitants. Maire de Saint-Herblain jusqu'en 1989, où il conquiert, cette année là, la mairie de Nantes à partir de laquelle il construira progressivement le projet de la Communauté Urbaine de Nantes, rebaptisée « Nantes Métropole ». Parallèlement à son fauteuil de maire, il est élu député en 1986 et Président de la Fédération nationale des élus socialistes et républicains en 1992, avant de prendre la tête de l'Association des maires des grandes villes de France. Seul candidat socialiste à avoir été réélu au premier tour des élections législatives de 2002, il est Président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale française depuis 1997. ¶

En tant que président d'un groupe d'élus à l'Assemblée nationale française, ne pensez-vous pas que sans la force de la loi, la mondialisation du respect des droits de l'homme risque de demeurer un vœu pieux ?

C'est une évidence. La loi est la condition première. Malheureusement, on voit bien, surtout en droit international, que ce n'est pas suffisant. Il faut aussi que le droit s'applique. Et là, sans mobilisation forte de la société civile, notamment contre les effets négatifs de la globalisation économique, rien ne sera possible. Il ne suffit pas de dire : « Retour du politique, retour du politique ! » comme une incantation, pour qu'effectivement le politique reprenne le pas sur l'économique. La démocratie, au niveau local, comme au niveau international, c'est d'abord le débat, mais pour qu'il y ait débat, il faut des forces en présence. La force économique, on la connaît. Du moins, on en voit ses effets. Il faut maintenant lui répondre par une force citoyenne, elle-même soutenue par un droit international qui ne soit pas seulement le résultat de petites concessions entre États.

Le respect de la diversité des cultures et celui des droits de l'homme vous paraissent-ils véritablement conciliables ?

Respecter la diversité des cultures, ce n'est pas tout accepter. La culture d'un peuple n'est pas immuable, elle n'est pas figée pour l'éternité. Si elle porte des valeurs qui sont contraires au respect des droits des femmes et des hommes du XXI^e siècle, il faut alors qu'elle évolue.

Ce 2^e Forum mondial entend mettre l'accent sur le rôle des villes dans la mise en œuvre des droits de l'homme. Comment les collectivités locales pourraient-elles aller à l'encontre des politiques nationales qui font reculer ces droits ?

Elles ont d'abord le devoir de faire appliquer ces droits quand ils existent dans les législations nationales. Mais quand ces droits restent à écrire, voire quand ils reculent sous l'effet de décisions gouvernementales contraires à la démocratie, les villes et, plus généralement, ce que les Anglo-saxons appellent les « gouvernements locaux » ont un pouvoir d'opposition comme la société civile (et si possible avec elle) et, même, dans certains cas, un devoir de désobéissance. J'en reviens à la notion de rapport de forces citoyen que j'évoquais en parlant de la mondialisation : pour moi, il est clair que les villes du monde doivent y participer ; elles sont aujourd'hui des acteurs à part entière du débat démocratique, et le grand mouvement de décentralisation qui semble se dessiner au niveau mondial va encore renforcer leur position. Il va falloir compter et décider avec elles. Et je crois fermement à l'alliance des pouvoirs locaux, quand ils sont inspirés par les principes universels du droit et par la démocratie, avec la société civile, les organisations non-gouvernementales et les acteurs économiques de bonne volonté... ¶

Propos recueillis par **Cathy Bruno-Capvert**

Droits économiques, sociaux et culturels : réunion des réseaux de l'UNESCO à Rabat



L'éradication de la pauvreté est la priorité commune des deux réseaux africains.

Elle a réuni une cinquantaine de participants représentant tous les acteurs concernés. De l'avis général, ces réseaux peuvent apporter une contribution essentielle à de meilleurs rapports entre recherche, action publique et mobilisation militante, les mesures législatives et réglementaires, visant à mettre en pratique les droits, devant pouvoir s'appuyer sur les résultats de la recherche.

Chaque réseau a d'ailleurs saisi l'occasion de cette réunion pour préciser son fonctionnement et ses priorités. Le réseau latino-américain, coordonné par le Médiateur du Mexique, en coopération avec le bureau de l'UNESCO à San José (Costa Rica), met ainsi l'accent sur la mise en pratique du droit à l'éducation. Suite à une première réunion de consultation organisée en Éthiopie en mars 2005, les représentants de l'Afrique se sont, quant à eux, dotés de deux réseaux : l'un, pour l'Afrique orientale et méridionale, coordonné par la chaire UNESCO à Fort Hare (Afrique du Sud), en coopération avec le bureau de l'UNESCO à Nairobi (Kenya) ; l'autre pour l'Afrique occidentale et centrale, coordonné par la Commission nationale des droits humains du Nigeria, en coopération avec le bureau de l'UNESCO à Dakar (Sénégal). Leurs priorités communes : la bonne gouvernance et l'éradication de la pauvreté, avec une attention particulière à la lutte contre la corruption.

Quant au tout jeune réseau des États arabes – coordonné par le Centre d'études sur les droits de l'Homme et la démocratie à Rabat, avec l'appui du bureau de l'UNESCO sur place et les points focaux en Algérie, en Égypte, en Libye, au Maroc, en Mauritanie et en Tunisie –, sa priorité sera les droits humains en matière d'éducation. ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter :
Vladimir Volodine, v.volodine@unesco.org,
tél. : +33 1 45 68 38 38 44.

Les 29 et 30 mars, en coopération avec l'Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture (ISESCO), l'UNESCO a réuni à Rabat (Maroc) ses différents réseaux de recherche et d'action. L'occasion de mieux connaître les priorités en Amérique latine et en Afrique et d'impulser le démarrage d'un nouveau réseau dans les États arabes.

En matière de droits humains, l'UNESCO préconise et soutient les recherches orientées vers l'action, qui supposent l'implication des décideurs politiques tout comme ceux des professionnels et des militants de terrain.

Les réseaux recherche-action, que l'Organisation contribue à coordonner depuis 2004 en Amérique latine et depuis 2005 en Afrique, rassemblent précisément instituts de recherche, universités, chaires UNESCO, institutions nationales des droits humains, et ONG. Leur vocation est de mieux comprendre les obstacles à la mise en pratique des droits économiques, sociaux et culturels, et de mettre les connaissances ainsi développées à la disposition des décideurs et des ONG.

La réunion qui s'est tenue à Rabat, fin mars, visait à prolonger cette action, à l'étendre aux États arabes, et à favoriser la coopération entre les différents réseaux régionaux.

Diversité culturelle et égalité des droits

Le pluralisme culturel pose une difficulté majeure à la démocratie : comment réconcilier la diversité des cultures et une politique de l'égalité ? Et ce, alors que la mondialisation aurait conféré une urgence nouvelle à cette problématique. Tel était l'enjeu de la table-ronde « Égalité, diversité et limites de l'appartenance politique », organisée, à La Maison de l'UNESCO, à Paris, le 16 mai dernier, dans le cadre d'une série de séminaires conduits par le groupe de recherche « Politique et culture » de l'Université de New York en France. Modéré par Gabriel Rockhill, Professeur à l'Institut d'Études Politiques de Paris et à l'Université de New York en France, ce débat a réuni Seyla Benhabib, Professeur Eugene Meyer de sciences politiques et philosophie à l'Université de Yale (États-Unis), Richard Beardsworth, Professeur à l'Université américaine de Paris, et Valentine Moghadam, Chef de la Section égalité des genres et développement, au Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO. ¶

Pour plus d'informations, merci de consulter :
www.democracyandculture.com.

Femmes : réunion d'experts au Burundi

Une réunion d'experts a été organisée par le bureau de l'UNESCO à Bujumbura (Burundi), du 17 au 19 mai dernier, afin d'étudier la faisabilité et les mécanismes de mise en œuvre d'un programme d'études supérieures sur les Femmes et le Genre au Burundi. ¶

Pour plus d'informations sur ce projet, merci de contacter :
Yvonne Matuturu, y.matuturu@unesco.org
tél. : +33 21 53 82/84.

Quelle justice pour les femmes ?

Une session sur le thème « Femmes dans le système judiciaire du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord » est organisée à Amman (Jordanie) à l'occasion du 2^e Congrès mondial d'études sur le Moyen Orient.

La féminisation du personnel judiciaire favorise-t-elle le respect des droits de femmes ? Si c'est le cas, comment la promouvoir ? Difficile de répondre à ces questions sans une démarche de recherche véritablement comparative. C'est l'objectif que se donne l'UNESCO en organisant une session sur ce sujet à l'occasion du 2^e Congrès mondial d'études sur le Moyen-Orient, qui se tiendra à Amman (Jordanie) du 11 au 16 juin 2006.

Il y sera notamment question des contributions d'experts commandées par l'UNESCO, dans la perspective de soumettre des recommandations d'action publique diffusées aux États membres de l'Organisation, aux commissions nationales et aux associations de femmes. Né d'une initiative de SHS, ce projet compte désormais parmi ses partenaires les bureaux de l'Organisation à Rabat et à Amman, ainsi que le bureau du Fonds de développement des Nations unies pour la femme (UNIFEM) pour l'Asie orientale.

Il y a, en effet, de fortes raisons de s'intéresser au personnel judiciaire, dont la féminisation reflète le statut professionnel des femmes tout en contribuant, au quotidien, à la construction pratique du statut des femmes. Sans accès à la justice, comme le soulignent les textes internationaux pertinents, les droits risquent de rester des vœux pieux. Or, si la féminisation des professions judiciaires au sens large (avocats, conseillers, enseignants...) a beaucoup progressé dans la plupart des pays, très rares sont encore les femmes qui siègent, notamment dans les juridictions supérieures. De fait, un « plafond de verre » confine souvent les femmes juges dans les juridictions inférieures ou spécialisées, notamment celles chargées des questions familiales.

Prix Nobel de la Paix, Shirin Ebadi fut la 1^{re} magistrate nommée en Iran, en 1970. En 1979, elle fut révoquée.



© Organisation internationale du Travail / M. Crozet

C'est dans ce contexte qu'il importe de dresser un état des lieux plus précis de la place des femmes dans les systèmes judiciaires des États arabes et de l'Iran, afin de mieux comprendre les différences entre pays, les facteurs qui favorisent ou qui bloquent la féminisation du personnel judiciaire et les mesures susceptibles d'être mises en œuvre.

Selon les premières indications de la recherche, la situation est diverse. La première magistrate irakienne fut nommée dès 1959, alors qu'en Iran la première nomination intervint dans les années 1970. En Égypte, en revanche, il a fallu attendre le XXI^e siècle. De même, si certains pays rapportent des pourcentages respectables de femmes juges et sont dotés d'associations professionnelles d'avocates, d'autres excluent les femmes de la magistrature du siège.

L'évolution récente constatée dans nombre de pays de la région témoigne d'une double évolution vers l'ouverture des professions judiciaires aux femmes et vers une meilleure prise en compte judiciaire des préoccupations des femmes. Toutefois, le caractère inégal et limité de ces progrès montre la nécessité de mieux comprendre les enjeux et de mieux partager les expériences. L'objectif : que les droits reconnus ne restent pas, pour les femmes, des mots sur la page. ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter :

Valentine Moghadam, v.moghadam@unesco.org, tél. : +33 1 45 68 39 20.



ZOOM

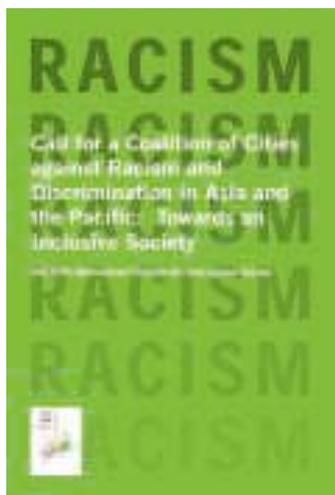
LES FEMMES À L'HONNEUR À BEIJING

À l'occasion de la Journée mondiale de la Femme, plusieurs événements ont été organisés par le bureau de l'UNESCO à Beijing (Chine), qui ont mis à l'honneur les employées domestiques. Un atelier sur les questions juridiques

s'est ainsi tenu avec le Centre d'études de droit et services juridiques des femmes de Beijing, et de jeunes migrantes ont présenté une pièce de théâtre mettant en scène la réalité d'une jeune employée domestique.

Lutte contre le racisme

Les villes s'organisent



À l'initiative de l'UNESCO, pas moins de trois Coalitions de villes contre le racisme devaient voir le jour d'ici l'automne 2006...

Europe

Alors que la ville de Madrid devait accueillir les 15 et 16 juin 2006, la réunion annuelle de la Coalition des villes européennes contre le racisme (ECCAR), afin de faire le point, à mi-parcours, de la stratégie

de développement proposée par son Comité directeur, cette initiative du Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO se développe à travers le monde entier.

Tandis qu'à Madrid, en parallèle de la réunion annuelle de la Coalition européenne, trois ateliers de travail rassemblaient des représentants des exécutifs locaux et des acteurs de la société civile sur les thèmes des « actions légales », « sensibilisation » et « rôle de la société civile », en Amérique latine, les préparatifs s'accéléraient pour le lancement d'une Coalition régionale ayant pour « chef de file » la ville de Montevideo.

Amérique latine

À l'occasion d'une visite récente du maire de la capitale uruguayenne au siège de l'UNESCO, à Paris, la ville a en effet accepté de jouer le rôle de coordinatrice, s'appuyant sur l'engagement historique et actuel de la commune dans le combat contre le racisme et toutes les formes d'exclusion et de discrimination.

Une réunion d'experts devait ainsi être organisée à Montevideo, au cours du mois de juin, afin de finaliser le Plan d'action en 10 points devant servir de plateforme commune des villes de la région, avant le lancement officiel de la Coalition latino-américaine programmé en octobre 2006, au moment même où se tiendra en Uruguay le Sommet Ibéro Américain.

Asie-Pacifique

La Coalition pour l'Asie et le Pacifique devait, quant à elle, voir officiellement le jour à l'occasion de la « Conférence régionale des Villes pour une société urbaine inclusive », organisée, cet été, à Bangkok (Thaïlande).

Diffusée auprès de toutes les municipalités de la région afin de les inviter à participer à ce lancement, une brochure intitulée « Appel pour une coalition des villes contre le racisme et la discrimination en Asie

et le Pacifique : Vers une société inclusive » est disponible sur le site web du Secteur des sciences sociales et humaines (www.unesco.org/shs/citiesagainstracism) ou sur demande auprès de Sarinya Sophia (s.sophia@unesco.org).

Afrique

Enfin, s'agissant du continent africain, c'est dans le cadre du rassemblement « African Renaissance Festivities » (23-28 mai 2006) que la ville de Durban, en Afrique du Sud, a accueilli, du 25 au 26 mai, la réunion d'experts chargée d'élaborer un Plan d'action en 10 points et d'autres instruments et modalités reflétant les spécificités et les priorités de l'Afrique dans la lutte contre le racisme et les discriminations. Parmi les participants : des représentants des villes « chefs de file » (Bamako, Durban, Kigali, Nairobi), des experts municipaux, des chercheurs et des représentants d'ONG ou du réseau des Cités et Gouvernements locaux Unis (UCLG -Africa).

La Coalition africaine sera lancée à Nairobi (Kenya), lors des 4^e « Africités », qui se dérouleront du 18 au 24 septembre 2006. ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter :

Afrique, Amérique latine : Marcello Scarone Azzi m.scarone@unesco.org,
tél. : +33 1 45 68 41 96

Asie-Pacifique, Europe : Jun Morohashi j.morohashi@unesco.org,
tél. : + 33 1 45 68 44 62.

OUTILS

Publication d'une série de « papiers de discussion »

Dès cet été 2006, toutes les études menées dans le cadre de la Coalition commenceront d'être éditées sous forme de « papiers de discussion ». Disponibles en ligne et sur papier, la mise en circulation de ces documents a pour objectif de stimuler le débat sur les questions liées à la lutte contre le racisme et la discrimination en partageant les expériences conduites par les différentes coalitions régionales. Cette collection sera également ouverte aux textes proposés par les chercheurs et les acteurs travaillant dans ce domaine.

Les deux premiers numéros :

- « Un lexique du racisme : Étude sur les définitions opérationnelles relatives au racisme et aux phénomènes connexes », Micheline Labelle, 2005 (en français)
- « Study on measures taken by municipalities and Recommendations for further action to Challenge Racism through Education, Commitment 8 of the Ten-Point Plan of Action », European Training and Research Centre for Human Rights and Democracy, 2005 (en anglais). ¶

Pour se les procurer, merci de contacter :
Jun Morohashi, j.morohashi@unesco.org,
tél. : + 33 1 45 68 44 62.



Succès du 21 mars à l'UNESCO

Ouvrir le débat public. Avoir un véritable débat avec le public. Tel était le fil conducteur de la Journée de lutte contre le racisme organisée, avec l'association « Le Pari(s) du Vivre Ensemble », à la Maison de l'UNESCO, le 21 mars dernier.

***** Prix UNESCO : 2 appels à candidatures

Prix UNESCO de l'éducation aux droits de l'homme

Le Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO lance un appel à candidatures pour la 15^e édition du Prix UNESCO de l'éducation aux droits de l'homme, dont le nom du lauréat sera rendu public, le 10 décembre prochain, à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme. Doté de 10.000 \$US, ce prix, créé en 1978 pour marquer le 30^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, récompense des institutions, des organisations ou des personnes ayant contribué de manière significative à une meilleure reconnaissance des droits de l'homme. Le lauréat du prix 2006 se verra par ailleurs remettre un diplôme et un trophée – une sculpture en bronze, créée pour l'UNESCO par l'artiste japonaise Toshimi Ishii, connue sous le nom artistique de « Toshi ».

Toutes les informations sont disponibles, en anglais et en français, à l'adresse : www.unesco.org/shs/human_rights_prize, où il est possible de télécharger le formulaire de candidature afin de le retourner, **avant le 21 juillet 2006 au plus tard**, à Vladimir Volodine, Secrétaire du prix UNESCO de l'éducation aux droits de l'homme.
tél. : + 33 1 45 68 38 45
fax : +33 1 45 68 57 26
courriel : uphre@unesco.org

Prix UNESCO-Madanjeet Singh pour la promotion de la tolérance et de la non-violence

Un second appel à candidatures est lancé pour le prix UNESCO-Madanjeet Singh pour la promotion de la tolérance et de la non-violence, qui sera remis pour la sixième fois en 2006. Créé en 1995, Année des Nations unies pour la tolérance, et généreusement doté par l'artiste, écrivain et diplomate indien Madanjeet Singh, le prix UNESCO-Madanjeet Singh pour la promotion de la tolérance et de la non-violence vise à promouvoir l'esprit de tolérance dans les domaines des sciences, des arts, de l'éducation, de la culture et de la communication. Ce prix, d'un montant de 100 000 \$US, est décerné tous les deux ans au cours d'une cérémonie organisée le 16 novembre, dans le cadre de la Journée internationale de la tolérance. À travers lui, il s'agit non seulement de reconnaître et de récompenser la tolérance, mais de créer un climat d'émulation en mettant en relief des activités exemplaires dans ce domaine. Le prix récompense l'idéalisme mais aussi l'efficacité. L'évaluation des résultats obtenus fait donc partie intégrante du processus de présentation et d'évaluation des candidatures.

Les candidatures doivent être envoyées **avant le 28 juillet 2006** à M. Sergueï Lazarev, Chef de la Section de la lutte contre le racisme et la discrimination, secrétaire du Prix tél. : + 33 1 45 68 38 31/29
fax : +33 1 45 68 57 23
courriel : s.lazarev@unesco.org

Ce 21 mars 2006, les visiteurs ont été nombreux à participer aux différents événements qui marquaient la célébration de la Journée de lutte contre le racisme et les discriminations (lire la *SHS Newsletter* n°12).

Plusieurs ministres, pas moins de 40 experts et quelque 650 personnes ont ainsi pu échanger témoignages et points de vue à l'occasion de 4 tables rondes sur le rôle des entreprises, des médias, des écoles et des universités, ainsi que sur l'importance de la mémoire dans le combat contre les discriminations.

Pour se parler vrai, ils n'ont pas hésité à lever les tabous et à admettre les injustices qui perdurent encore dans nos sociétés. Et en particulier dans la société française, profitant de la présence de deux ministres du gouvernement français (Catherine Vautrin, ministre déléguée à la Cohésion sociale et à la Parité, et Azouz Begag, ministre délégué à la Promotion de l'Égalité des chances).

Si la table ronde sur le rôle des entreprises a permis d'évoquer l'urgence de la mise en place d'un code de bonnes pratiques en entreprise – « essentiel à la diversification de l'embauche », selon l'ancien ministre Roger Faroux –, celle consacrée au rôle des médias s'est attaquée à une évidence : la non-représentativité de la diversité des populations sur les écrans de télévision. Mais c'est la table ronde sur la discrimination dans les écoles qui a sonné l'alarme, faisant vivement réagir public et experts après l'intervention d'un professeur de philosophie exerçant dans un lycée classé en Zone d'Éducation Prioritaire.

Carole Diamand était en effet venue dénoncer un phénomène de « ghettoïsation culturelle » observé, selon elle, dans les lycées français, et qui serait la conséquence de « l'absence de l'enseignement des origines du multiculturalisme français » et de méthodes d'enseignement « restées inchangées depuis 20 ans ». Un constat appuyé par l'intervention d'une responsable de l'« Association pour la connaissance de l'histoire de l'Afrique contemporaine », selon laquelle « il faut s'attaquer au contenu de manuels scolaire, car on ne peut plus faire, aujourd'hui, l'économie de l'histoire de l'immigration et prétendre comprendre le monde actuel. »

Parce que la musique est un formidable exemple de la richesse produite par les mélanges, tous se sont ensuite retrouvés pour un concert de raï (Cheb Najim) et de reggae (Baobab), qui a brassé les influences et clôturé cette journée à propos de laquelle Jun Morohashi (SHS-HRS) confie « cette journée a constitué une excellente plate-forme pour trouver des éléments de réponse à ce grand défi du vivre ensemble qui nous est posé. À chacun d'entre nous, maintenant, de passer à l'action ». ¶

Stéphanie Grall

L'UNESCO et la Fondation Ricky Martin ensemble contre l'exploitation des enfants

L'UNESCO et la Fondation Ricky Martin viennent de signer, à Paris, un accord de partenariat afin de mettre en œuvre une initiative globale pour lutter contre l'exploitation et les abus dont sont victimes les enfants.

S'inscrivant dans le cadre du Programme de l'UNESCO « Éducation des enfants en détresse » – qui mène à bien 20 à 50 projets par an, exclusivement financés par des donations privées – cette initiative vise à aider des enfants, ayant subi ou subissant des traumatismes, à reconquérir leur dignité et à acquérir de l'autonomie, en contribuant à assurer leurs besoins essentiels en termes de droits à l'éducation, à la santé, au logement, aux soins, mais aussi aux loisirs.

Les risques du web

Dans un premier temps, ce partenariat permettra de renforcer la campagne de sensibilisation « Navega Protegido Campaign », lancée par la Fondation Ricky Martin et le groupe informatique Microsoft afin de protéger les enfants des dangers du cyberspace, comme la pornographie infantile, les prédateurs sexuels et le vol d'identité. Du matériel de prévention sur les risques de l'Internet va ainsi être prochainement distribué aux élèves du réseau des écoles associées de l'UNESCO établi en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Solidarité Sud-Sud

Un projet spécifique sera également développé à Puerto Rico, d'où est originaire le chanteur dont la fondation porte le nom. Avec le soutien financier de cette dernière, ce projet, qui utilisera l'éducation artistique comme outil de réhabilitation des enfants, bénéficiera de l'expertise d'un autre projet de ce type, conduit au Brésil depuis l'an 2000, dans le cadre du Programme « Éducation des enfants en détresse », favorisant ainsi la solidarité Sud-Sud.



Angel Saltos, président de la Fondation, signe l'accord de partenariat sous l'œil du chanteur et de la responsable du programme « Éducation des enfants en détresse ».

La signature de cet accord qui engage les deux parties à conduire des projets communs permettant de promouvoir les droits humains et de combattre la pauvreté et l'exclusion des enfants, a été formalisée le 5 mai 2006, à Paris, en présence de Ricky Martin, du Président de la fondation qui porte son nom, Angel Saltos, de la responsable du Programme de l'UNESCO « Éducation des enfants en détresse », Françoise Pinzon Gil, et du représentant de la Délégation permanente des États-Unis auprès de l'UNESCO, Andrew Koss. ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter : **Françoise Pinzon-Gil**, responsable du Programme de l'UNESCO « Éducation des enfants en détresse », f.pinzon-gil@unesco.org, Tél. : 33-1-45-68-44-26

➡ « Éducation des enfants en détresse » : un programme financé par les donations privées

Doté d'un compte spécial, le Programme pour l'éducation des enfants en détresse, présidée par l'Ambassadrice spéciale de l'UNESCO, Mme Ute-Henriette Ohoven, est un programme exclusivement financé par des donations du secteur privé, dont l'UNESCO assure le fonctionnement et la coordination. Conçu de manière à recevoir, analyser et évaluer des propositions de projets émanant du large réseau de l'UNESCO, il mobilise les fonds et les partenaires pour soutenir les meilleures propositions. Dans des cas d'urgence (tremblements de terre, inondations...), ce programme peut intervenir en quelques jours. Pour mener à bien de 20 à 50 projets, qui seront ensuite mis en œuvre par des ONG locales sur des périodes allant de 6 mois à 3 ans, 2 millions de dollars doivent être collectés chaque année. ¶

Le juge Weeramantry, Prix UNESCO de l'éducation pour la paix 2006

L'Ancien Vice Président de la Cour internationale de Justice recevra le Prix 2006 de l'éducation pour la paix, à l'occasion de la prochaine Journée internationale de la Paix, le 21 septembre. Une mention spéciale a été accordée à une fondation colombienne œuvrant pour la réconciliation.

Le Directeur général de l'UNESCO, Koïchiro Matsuura, a nommé Christopher Gregory Weeramantry, ancien Vice Président de la Cour internationale de Justice de La Haye, lauréat du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix 2006 « en raison de ses engagements constants et concrets pour la défense et l'illustration d'une pensée et d'une culture de paix au cours d'une longue et riche carrière ». Doté de 40 000 \$US, ce prix lui sera remis le jeudi 21 septembre, lors d'une cérémonie, organisée à la Maison de l'UNESCO, à Paris, à l'occasion de la Journée internationale de la Paix.

Né en 1926, à Colombo (Sri Lanka), Christopher Gregory Weeramantry, après avoir siégé à la Cour internationale de Justice, fonda en 2001 le « Weeramantry International Center for Peace Education and Research » qu'il préside. Auteur de nombreux ouvrages, il a été récompensé par de nombreuses distinctions nationales et internationales, ses avis à la Cour internationale de Justice faisant référence dans le domaine du droit international.

Une mention spéciale du Prix a par ailleurs été accordé à une fondation colombienne œuvrant en faveur de la pratique du pardon. Fondée en 2001, la « Fundación para la Reconciliación » a notamment lancé l'idée d'une charte qui permettrait la mise en place d'un système mondial de réconciliation et permis, en 2005, à 9 000 paysans des zones les plus déshéritées de la Colombie de participer à un programme d'alphabétisation traditionnelle qui comportait l'enseignement de la « grammaire des émotions ». L'impact de cette formation, fondée sur le principe de la pratique du pardon et de la réconciliation, a été très positif notamment auprès des jeunes. ¶

Pour plus d'informations sur ce Prix, merci de contacter la section **Sécurité humaine, philosophie et démocratie**, philosophy&human-sciences@unesco.org, tél : + 33 1 45 68 45 54.

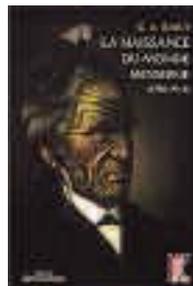
ERRATUM

En page 28 de la *SHS Newsletter* n°12, la Conférence internationale sur « Dialogue philosophique inter-régional : démocratie et justice sociale en Asie et dans le Monde arabe », organisée à Séoul en novembre 2005, a été

rapprochée, dans un même article, de la Conférence internationale sur « Démocratie et droits de l'homme dans le Monde arabe » organisée au Caire en décembre 2005. Cet article laissait entendre que ces deux confé-

rences internationales s'inscrivaient dans le cadre de la même initiative. La première s'inscrit dans le cadre du programme de démocratie et la seconde dans le cadre du programme du dialogue philosophique interrégional.

Un colloque sur la naissance du monde moderne



parution du livre de Christopher Alan Bayly *La naissance du monde moderne* (1780 - 1914). Ce colloque s'est tenu à la Maison de l'UNESCO, à Paris, et s'est articulé autour de deux sessions thématiques : « Un livre, des idées » et « Des regards critiques », au cours desquelles sont intervenus Christopher Alan Bayly, Jennifer Pitts, Philip S. Golub, François Jullien, Pierre Kipré et Alain Gresh. Une session dédiée par l'auteur a été également organisée. ¶

En partenariat avec le *Monde diplomatique*, l'UNESCO a organisé le 12 juin 2006, un colloque sur le thème « La naissance du monde moderne : aux origines de la puissance européenne », à l'occasion de la

Café philo à l'UNESCO

À l'occasion de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur (23 avril), le Secteur des sciences sociales et humaines s'est associé à l'initiative de la Section de l'entreprise culturelle et du droit d'auteur pour l'organisation d'un Café philosophique sur le thème

« *Habent fata sua libelli*, ou La question du gaspillage de livres », le jeudi 20 avril 2006, à la Maison de l'UNESCO, à Paris. Environ 15 participants ont débattu de la perception du gaspillage du livre et du rôle de ce dernier dans nos sociétés aujourd'hui. ¶

OUTILS

1. Le texte de la Stratégie de l'UNESCO relative aux droits de l'homme, tel qu'il a été adopté par la Conférence générale de l'UNESCO, le 16 octobre 2003, vient d'être publié en anglais, en espagnol et en français.

Pour se procurer ce document, merci de contacter :

Konstantinos Tararas, k.tararas@unesco.org, tél. : +33 1 45 68 38 20



1



2

2. La Stratégie intersectorielle de l'UNESCO dans le domaine de philosophie vient d'être éditée en anglais et en français. Elle est disponible sur demande.

Contact : **Section Sécurité humaine, philosophie et démocratie** philosophy&human-sciences@unesco.org, tél. : +33 1 45 68 38 32 fax : +33 1 45 68 57 29

Migrations internationales, développement urbain, demande de participation des populations à l'élaboration des politiques publiques... **Les réalités du monde contemporain ne cessent d'évoluer.** En soutenant la recherche en sciences sociales et en s'efforçant d'en partager les résultats avec le plus grand nombre, **l'UNESCO contribue à aider la communauté internationale à mieux comprendre ces réalités afin de mieux répondre aux défis** qu'elles posent. À travers le Secteur des sciences sociales et humaines, **l'Organisation a par ailleurs la responsabilité de coordonner le seul programme des Nations unies sur la gestion des transformations sociales** (le programme MOST) et s'emploie particulièrement, dans ce cadre, à resserrer les liens entre les chercheurs et la communauté des décideurs au sens large.

L'UNESCO au 3^e Forum urbain mondial



© Fondation UNESCO

C'est à Vancouver, au Canada, que se déroule la 3^e édition du Forum urbain mondial.

Du 19 au 23 juin prochain, plus de 6 000 participants provenant de 150 pays se réuniront à Vancouver, au Canada, pour la 3^e session du Forum urbain mondial et pourront découvrir, à cette occasion, les projets développés par l'UNESCO pour soutenir un développement des villes à visage humain.

Organisé tous les deux ans par l'ONU-HABITAT en vue d'évaluer et de proposer des solutions destinées à résoudre les problèmes auxquels sont confrontées les villes de la planète, le 3^e Forum urbain mondial (FUM) se tiendra au Canada, du 19 au 23 juin 2006, autour d'un thème central : « Notre avenir : des villes durables – Passer des idées à l'action ».

Si tous les échanges auront pour thème fédérateur la mise en application concrète des idées ils prendront des formes diverses. En effet, le Forum urbain mondial ne suit pas

les règles habituelles de procédure des réunions formelles de l'ONU. Pendant le FUM, les discussions ont lieu dans un cadre informel afin de favoriser le dialogue entre les leaders gouvernementaux, les administrations locales, les organisations non gouvernementales, les groupes d'action communautaires, les professionnels de la ville, les jeunes et le secteur privé.

Durant les cinq jours de cette 3^e édition, les participants se verront donc offrir de multiples occasions d'échanger des idées, de partager des pratiques exemplaires, et d'écouter des orateurs de renom. Cette édition sera également l'occasion de célébrer le 30^e anniversaire de la 1^{re} conférence de l'ONU sur les établissements humains qui a eu lieu à Vancouver en 1976 et qui a conduit à la création de l'ONU-HABITAT. Un programme exceptionnel attend tous les participants avec toutes sortes d'activités, favorisant, entre autre, le développement de réseaux.

Une coopération renforcée

Plus qu'aucun autre partenaire multilatéral de l'ONU-HABITAT, l'UNESCO sera présente au FUM3 de Vancouver. L'Organisation disposera d'un stand important dans le hall principal qui accueillera trois ateliers, deux expositions et de nombreux événements annexes. Cette présence est le résultat d'une coopération renforcée entre l'UNESCO et l'ONU-HABITAT depuis le 2^e Forum urbain mondial de Barcelone en 2004, qui a notamment donné lieu à la signature d'un Protocole de coopération entre les deux agences des Nations

unies, le 18 mars 2005. Point central de cette coopération entre l'ONU-HABITAT et l'UNESCO, le Secteur des sciences sociales et humaines (SHS) coordonne notamment la participation de l'ensemble de l'Organisation à chaque édition du Forum urbain mondial.

« Politiques Urbaines et le Droit à la ville »

Au cours d'un débat, sera exposé le contenu du projet de recherche commun à l'ONU-HABITAT et à l'UNESCO sur les « Politiques urbaines et le droit à la ville ». Quels éléments entrent dans le concept du droit à la ville ? Quelles sont les politiques urbaines existantes au niveau régional, national ou municipal ?... L'UNESCO avait déjà abordé ce thème en 1995 lors d'une conférence « Les villes de la solidarité et de la citoyenneté » et l'ONU-HABITAT concentre ses activités « Gouvernance urbaine » sur le thème « La ville inclusive ». Des experts internationaux ainsi que des représentants d'associations de villes et d'habitants, venus du monde entier, répondront aux questions du public après des présentations très ciblées et concises.

Coalition des villes contre le racisme

La Coalition internationale des villes contre le racisme accueillera une séance de travail en réseau intitulée « Vers une société urbaine inclusive », qui constituera une première occasion de rencontre entre les urbanistes, les décideurs, les chercheurs et les ONG du Canada avec les représentants d'autres régions du monde. Cet événement organisé par SHS en collaboration avec le Secteur de la culture de l'UNESCO, permettra aux participants d'échanger expériences et bonnes pratiques, et d'étudier la manière d'améliorer la gouvernance démocratique des municipalités volontaires pour promouvoir le respect de la diversité.

Grandir en ville

En collaboration avec SHS et la Commission canadienne pour l'UNESCO, la Chaire UNESCO « Grandir en ville » de l'Université de Cornell (États-Unis) accueillera, quant à elle, une séance de travail en réseau sur la planification urbaine créative avec les jeunes. « Comment les enfants et les jeunes doivent être intégrés dans les processus de planification participative ? » sera le point de départ de cette séance. À travers des exemples de différents pays, cet événement fournira une tribune aux jeunes et aux professionnels de la ville pour exprimer leur point de vue sur la reformulation de l'environnement urbain par une plus grande participation des jeunes dans la gestion des villes.

Le stand de l'UNESCO

La présence de l'UNESCO sera donc très visible au Forum urbain mondial grâce à un grand stand intersectoriel. Le stand hébergera aussi deux expositions : « Croquis autour du monde – des messages de progrès pour l'avenir de notre planète » et « Rénovation des Quartiers Historiques ». La première est une exposition installée par le Secteur de l'éducation présentant les dessins gagnants de la campagne 2006 « Croquis autour du monde » ; et la seconde exposition, organisée par l'Université de Carleton (Ottawa, Canada) avec le Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO, présentera les projets lauréats du concours international

Ci-contre :

Dans les Îles Cook, une enseignante australienne travaille avec les enfants sur ce que signifie pour eux de grandir dans une île du Pacifique.

Ci-dessous :

Mis en œuvre sur plusieurs continents, le projet « Grandir en ville » associe les jeunes au choix concernant leurs quartiers, comme ici, où des jeunes filles indiquent, sur un plan de leur ville, les lieux importants.



© GUY/UNESCO

d'étudiants en planification urbaine. Des documents, brochures et vidéos serviront à présenter les projets de l'Organisation sur les villes et les questions urbaines. Enfin, des événements et des débats informels pourront être préparés par les différents Secteurs sur le stand de l'UNESCO où plus de 6 000 visiteurs, professionnels de l'urbanisme du Forum urbain mondial seront en mesure de prendre connaissance du travail de l'Organisation sur les villes et les questions urbaines.

Pour plus d'informations sur le programme de l'UNESCO sur les villes, merci de contacter : **Brigitte Colin**, b.colin@unesco.org, tél. : +33 1 45 68 37 54, www.unesco.org/shs/urban

Informations et programme détaillé du 3^e Forum urbain mondial : www.unhabitat.org/wuf et www.wuf3-fum3.ca

Prix triennal UNESCO d'Architecture

Le 20 avril 2006, le dernier Prix UNESCO d'architecture, qui était décerné tous les trois ans, a été attribué à quatre lauréats chinois par le Directeur de la Division de la recherche et des politiques en sciences sociales, Waturu Iwamoto, lors d'une cérémonie à la Maison de l'UNESCO, à Paris. Les lauréats, Xin Li, Wenjun Zhu, Zijao Lang et Yi Yang ont été formés au département d'Architecture de l'École de Design Urbain de l'Université de Wuhan (province de TUBEI) en Chine. Le projet de l'équipe portant sur « La plaine immergée de Wuhan sur le Yantze » a été choisi parmi les autres projets qui ont été soumis au cours du 22^e Congrès mondial de l'Union Internatio-

nale des Architectes (UIA) en juillet 2005, dans le cadre de la compétition « Extrême : la création d'espaces dans des conditions extrêmes ou exceptionnelles ». Le projet des lauréats chinois reflète le mandat de l'UNESCO d'améliorer le savoir-faire, tout en respectant la diversité culturelle et en valorisant la solidarité et la citoyenneté à travers une architecture qui peut être réalisée par les riverains du Yantze. Cet événement a constitué la dernière session du Prix UNESCO, depuis qu'il a été supprimé par le Conseil exécutif (171 EX/Dec.24). ¶

Plus d'informations sur le projet récompensé sur le site de l'UIA : www.uia-architectes.org



© GUY/UNESCO

Dossier



**Dopage dans le sport :
l'UNESCO offre un cadre
juridique international**

Le 19 octobre 2005, la 33^e session de la Conférence générale de l'UNESCO a adopté à l'unanimité la Convention internationale contre le dopage dans le sport. Cette adoption, qui fut pour l'UNESCO une occasion marquante de faire la démonstration pratique de son action dans le domaine normatif, n'est pas sans avoir des implications importantes pour l'avenir du sport.

Elle offre en effet un cadre juridique international dans lequel tous les gouvernements peuvent prendre des mesures visant à éliminer le dopage sportif et poursuivre l'harmonisation de la lutte contre le dopage dans le monde entier. Comment cette convention a-t-elle été élaborée ? Quelles obligations implique-t-elle pour les gouvernements ? Et, surtout, pourquoi le dopage dans le sport est une question qui intéresse l'ensemble du système international ? Le point dans ce dossier.

Dossier réalisé par Paul Marriott-Lloyd / illustrations : Emmanuel Labard



Si le juridique n'a jamais été une discipline « olympique », bien que toute pratique sportive implique l'apprentissage et le respect de règles, la multiplication des « affaires » de tricherie dans le sport, ces dernières années, ne pouvait laisser indifférents les 192 États membres de l'UNESCO. Le dopage est, en effet, aujourd'hui, l'une des plus graves menaces qui pèsent sur le sport. Il est néfaste pour les athlètes, ruine le fair-play et l'équité de la compétition. Il cause aussi un tort irréparable à la crédibilité du sport.

Compte tenu de son engagement en faveur de l'éducation, et pour les valeurs fondamentales qui sous-tendent l'éducation physique et le sport, l'Organisation ne pouvait être que soucieuse devant l'érosion de l'éthique et les inégalités criantes résultant de l'utilisation par les athlètes de drogues améliorant leurs performances. Depuis sa création, elle n'a, en effet, cessé de défendre les principes d'égalité et de justice, et est l'instrument des nations pour poser les limites éthiques aux bouleversements scientifiques et techniques. Il était donc légitime que l'UNESCO favorise l'élaboration du premier instrument juridique antidopage qui se situe véritablement à l'échelle mondiale. C'est maintenant chose faite.

Une réponse aux appels de la communauté internationale

En élaborant la Convention internationale contre le dopage dans le sport, l'UNESCO répondait aux appels de la communauté internationale. Dès décembre 1999, la 3^e Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'Éducation physique et du Sport (MINEPS III), tenue à Punta del Este (Uruguay), s'est penchée sur les valeurs éthiques du sport. Les ministres ont alors exprimé leur préoccupation face aux comportements contraires à l'éthique, notamment au dopage dans le sport, et ont exhorté tous les pays à engager une action concertée.

En janvier 2003, la Table ronde des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'Éducation physique et du Sport, organisée par l'UNESCO, a abordé le problème du dopage dans le sport. Le communiqué final, publié au nom de 103 États membres et de 20 organisations intergouvernementales et non gouvernementales, soulignait le danger que représente le dopage dans le sport, non seulement en tant que manquement à l'éthique sportive, mais également en tant que risque pour la santé publique, et demandait une action concertée dans les domaines notamment de l'éducation, de l'information, de la recherche, des contrôles et des sanctions. Ces évolutions ont culminé avec la décision prise lors de la 32^e session de la Conférence générale de l'UNESCO d'élaborer une convention internationale contre le dopage dans le sport (32 C/Résolution 9).

La Convention a été élaborée au terme de nombreuses réunions de rédaction et de consultation, auxquelles ont participé des représentants de plus de 95 pays. Elle est le fruit de trois réunions d'un groupe



→ d'experts (catégorie vi) et de trois sessions d'une réunion intergouvernementale (catégorie ii) organisées en 2004-2005. La 4^e Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'Éducation physique et du Sport (MINEPS IV) a ensuite examiné le projet de Convention et contribué à résoudre certains problèmes en suspens.

Une Convention qui facilite la prévention et l'action

La Convention a pour objet de promouvoir la prévention du dopage dans le sport et la lutte contre celui-ci, en vue de son élimination. Pour la première fois, des gouvernements du monde entier sont convenus d'appliquer la force du droit international à l'antidopage. Il s'agit là d'un point important car, dans certains domaines, seuls les États disposent des moyens de faire progresser la lutte contre le dopage. La Convention contribue donc à la formalisation de règles, de politiques et de directives antidopage qui favoriseront la mise en place d'un cadre de jeu honnête et équitable pour tous les athlètes.

La Convention donne également aux gouvernements les moyens de soutenir les efforts du mouvement sportif. Elle a été rédigée de manière à permettre l'application du Code mondial antidopage (« le Code »), imposant aux nations l'obligation de prendre des mesures conformes aux principes de ce dernier. Le Code, conçu par l'Agence mondiale antidopage (AMA), vise, d'une part, à protéger le droit fondamental des athlètes à participer à un sport sans dopage, et ainsi à promouvoir la santé, la justice et l'égalité pour les athlètes du monde entier, et, d'autre part, à assurer des programmes antidopage harmonisés, coordonnés et efficaces aux niveaux international et national en matière de détection, de dissuasion et de prévention du dopage. L'AMA a également conçu, pour soutenir les dispositions du Code, quatre standards internationaux définissant des exigences techniques et opérationnelles. L'adhésion à ces normes internationales est indispensable à une pleine conformité avec le Code.

Si un grand nombre d'organisations sportives ont signé le Code (le Comité international olympique et le Comité international paralympique imposent à toutes les organisations sportives désireuses de participer aux Jeux olympiques ou paralympiques d'en être signataires), celui-ci ne lie pas juridiquement les gouvernements. La Convention était nécessaire pour imposer aux gouvernements l'obligation d'appliquer le Code. De telles actions doivent être complémentaires à celles qu'engage le mouvement sportif, car tout manque d'harmonisation est susceptible d'être exploité pour perpétuer le dopage.

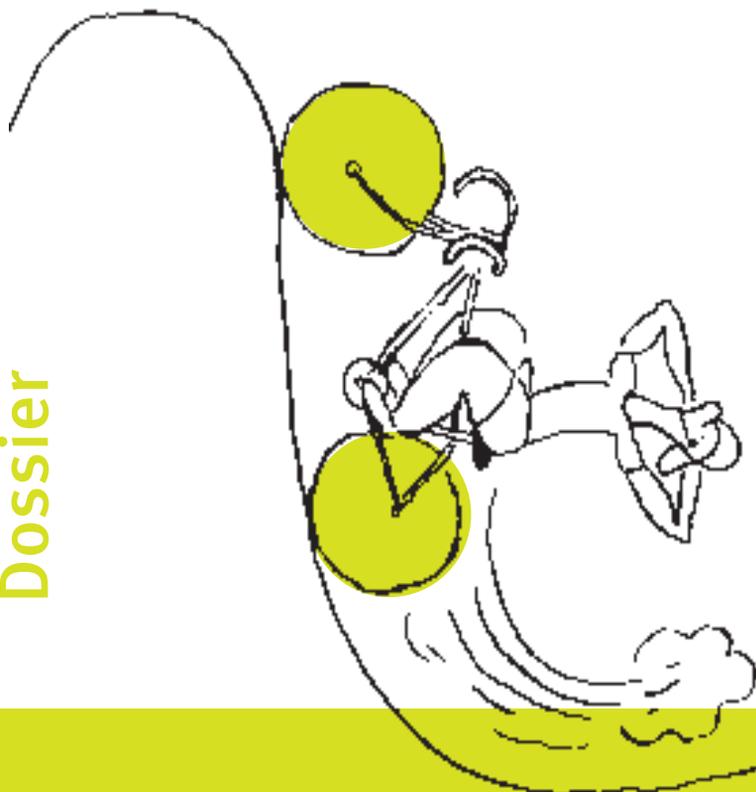
La Convention a été conçue pour rester en phase avec les évolutions de l'environnement antidopage mondial. Elle comprend un mécanisme permettant aux États parties d'approuver et d'adopter des modifications au Standard international de la liste des interdictions et au Standard pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques. Ces documents font partie intégrale de la Convention, car ils sont essentiels à une harmonisation internationale de la lutte contre le dopage dans le sport. L'AMA élabore chaque année un nouveau Standard international de la liste des interdictions, qui évolue perpétuellement au rythme de la découverte de nouvelles substances et de nouvelles méthodes et des progrès de la connaissance scientifique des effets des différentes substances. Les substances et les méthodes sont inscrites sur cette liste en raison de leur potentiel d'amélioration des performances (ou de dissimulation du dopage) et du fait que leur utilisation représente un risque réel ou potentiel pour la santé ou est contraire à l'esprit du sport. Le Standard pour l'autorisation d'usage à

des fins thérapeutiques encadre la possibilité pour les athlètes de se voir prescrire à des fins médicales légitimes des médicaments figurant sur la liste des interdictions. Toute modification de ces deux Standards peut être intégrée rapidement aux annexes correspondantes de la Convention, soit par approbation de la Conférence des parties, chargée de contrôler sa mise en œuvre, soit par une procédure écrite. De la sorte, la Convention peut être considérée comme un document vivant.

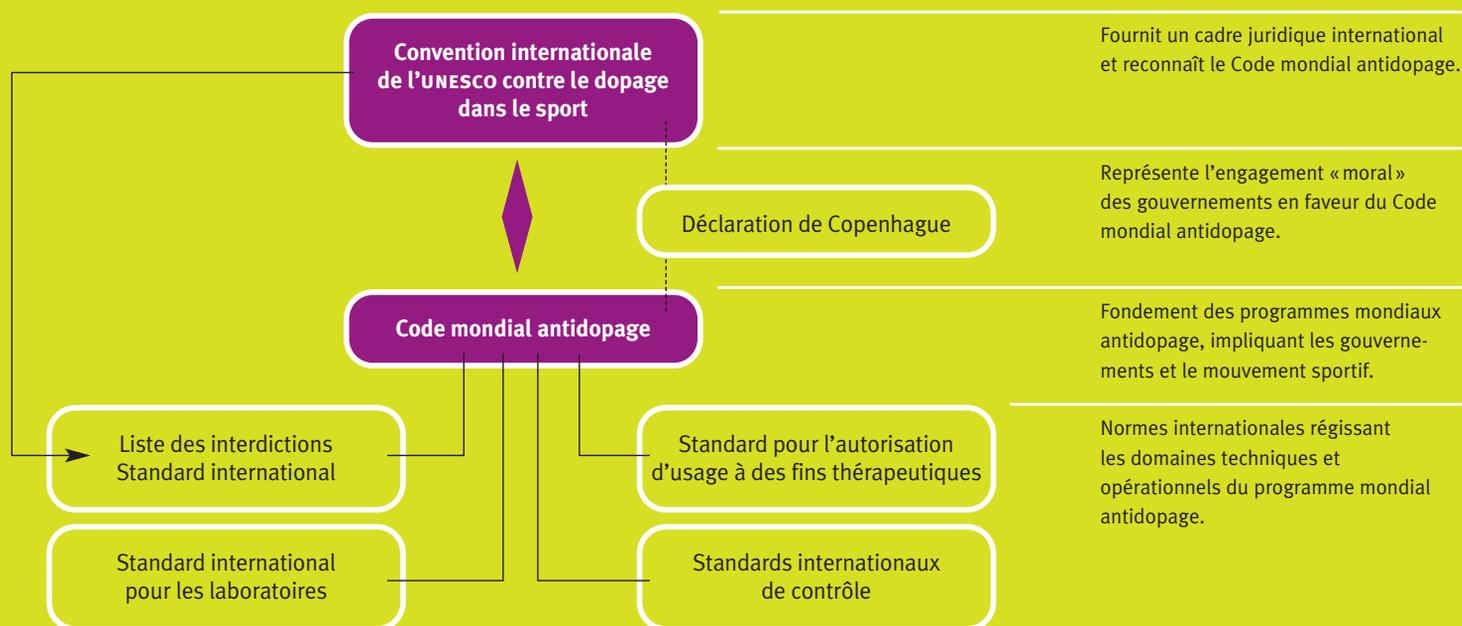
« Aucun effort ne doit être épargné pour mettre en évidence les conséquences néfastes du dopage, à la fois dangereux pour la santé et contraire à la morale sportive, ni pour protéger la santé physique et mentale des athlètes, les valeurs du fair-play et de la compétition, l'intégrité de la communauté sportive et les droits de ceux qui y participent à quelque niveau que ce soit. »

Charte internationale de l'éducation physique
et du sport, 1978

Dossier



Structure internationale de la lutte contre le dopage



→ Un document souple pour les gouvernements

La Convention est également un document plein de souplesse. La majorité des obligations qu'elle prévoit sont exprimées sous une forme non impérative, qui demande aux signataires de s'engager à prendre des mesures cohérentes avec les principes du Code. La Convention offre également une certaine souplesse quant aux approches que les gouvernements peuvent adopter en vue de sa mise en œuvre en termes de législation, de réglementation ou de politiques. Les États parties doivent toutefois prendre les mesures appropriées aux niveaux national et international pour encourager et favoriser toutes les formes de coopération internationale visant à protéger les athlètes et à poursuivre la lutte contre le dopage dans le sport.

- Le cas échéant, les États parties adoptent des mesures pour limiter la disponibilité de substances et de méthodes interdites en vue d'en restreindre l'utilisation dans le sport. Ces mesures visent notamment à limiter la production, la circulation, l'importation, la distribution, la vente et le trafic desdites substances et méthodes (**Article 8**).
- Il conviendra d'adopter des mesures relatives au personnel d'encadrement des sportifs, notamment des entraîneurs, directeurs sportifs, équipes médicales et administrateurs (**Article 9**) et des mesures visant à encourager les producteurs et distributeurs de compléments alimentaires à fournir des informations sur la composition analytique de leurs produits (**Article 10**).
- Selon que de besoin, les États parties assureront le financement de programmes de contrôle, retireront leur soutien financier aux sportifs qui ont été suspendus et retireront leur soutien, financier ou autre, dans le domaine du sport, aux organisations sportives qui ne respectent pas le Code (**Article 11**).

- Les contrôles antidopage seront conformes aux dispositions du Code ; il sera notamment procédé à des contrôles inopinés et à des contrôles hors compétition et en compétition (**Article 12**).
- La coopération entre les organisations antidopage, les pouvoirs publics et les organisations sportives est encouragée au niveau international, en particulier pour ce qui concerne le contrôle antidopage, afin d'atteindre les finalités de la Convention (**Articles 13-16**). Le soutien à l'Agence mondiale antidopage et le financement de celle-ci sont également prévus spécifiquement.
- La Convention demande aux États parties de s'employer, dans les limites de leurs moyens, à soutenir, concevoir ou mettre en œuvre des programmes d'éducation ou de formation sur la lutte contre le dopage (**Articles 19-23**).
- La promotion de la recherche antidopage est une autre composante centrale de la Convention (**Articles 24-27**). Les États parties s'engagent à encourager et à promouvoir, dans les limites de leurs moyens, la recherche antidopage et des domaines appelant une attention spécifique sont définis.
- Les articles 28 à 43 de la Convention abordent des questions de mise en œuvre, telles que la mise en place et les fonctions de la Conférence des parties et de son Secrétariat et les procédures d'amendement de la Convention. Ils contiennent également des dispositions relatives aux procédures de ratification, à l'entrée en vigueur, à la dénonciation, au dépositaire et aux mécanismes de réserves.



→ Des moyens financiers pour aider sa mise en œuvre

Des dispositions prévoient le financement des activités par les États parties qui mettent en œuvre des programmes antidopage conformément à la Convention. En soutenant l'élaboration de la Convention, l'UNESCO a constaté le degré très variable de développement des différents programmes antidopage à travers le monde et elle a pris soin de s'assurer que la Convention réponde aux besoins de tous les États membres. L'UNESCO cherche à étendre les connaissances, à partager les meilleures pratiques et à renforcer les capacités dans les nombreuses régions du monde par l'application du Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport, créé au titre de l'article 17 de la Convention. Ce fonds est constitué de contributions, de dons ou de legs provenant des États membres, d'organismes privés ou publics et de particuliers, ainsi que des recettes d'activités de mobilisation de fonds. Le fonds peut également être utilisé pour couvrir les coûts de fonctionnement de la Convention.

Une Conférence des Parties, composée des États membres ayant adhéré à la Convention, sera l'organe souverain de la Convention. L'UNESCO prévoit de tenir la première réunion de la Conférence des Parties en 2006, après l'entrée en vigueur de la Convention. Lors de la première réunion, il sera procédé à l'élection du Bureau (un président et quatre vice-présidents) et à l'adoption des règles de procédure. D'autres questions clés qui devront être débattues concernent notamment l'administration du Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport et l'examen d'un cadre de suivi – avec un questionnaire d'autoévaluation – propre à soutenir la Convention. La Conférence des Parties devra également adopter le dernier Standard international de la liste des interdictions. L'AMA jouera un rôle de conseil auprès de la Conférence des Parties et l'UNESCO tirera parti de son expertise en matière d'antidopage. Il importera que les gouvernements soient bien représentés à la Conférence des Parties afin de contribuer à fixer les orientations générales de la mise en œuvre de la Convention.

Lors de la 6^e réunion du Conseil du sport des Amériques, il a été convenu de « s'efforcer d'accepter, de ratifier, d'approuver la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport, ou d'y adhérer dès que possible, en vue de renforcer l'engagement des gouvernements dans la lutte contre le dopage dans le sport. »

Rio de Janeiro, 2006

Trente pays doivent s'engager

La Convention marque une nouvelle phase de l'antidopage, à laquelle tous les gouvernements du monde travaillent, dans la sphère d'influence considérable qui est la leur, pour éliminer le dopage du sport. La Convention offre le cadre qui le permet. Elle exige cependant une application vigoureuse de la part de tous les gouvernements du monde pour faire en sorte que les mots soient suivis d'action. Ce point est essentiel pour entretenir l'élan actuel de l'antidopage et tenir les engagements pris envers le mouvement sportif.

L'entrée en vigueur de la Convention exige que trente pays l'acceptent, la ratifient ou y adhèrent. Le processus de ratification variera selon les pays, mais il suppose ordinairement l'approbation du Parlement ou du Président. À tout moment de ce processus, l'UNESCO est en mesure de fournir une assistance aux gouvernements, en particulier par des conseils techniques sur la Convention et les politiques publiques antidopage.

Au moment de la rédaction de ce dossier, 13 États membres ont déposé leurs instruments de ratification, d'acceptation ou d'adhésion auprès du Directeur général de l'UNESCO.

Un certain nombre d'autres États membres des cinq régions de l'UNESCO ont fait connaître leur intention de ratifier, d'accepter, d'approuver la Convention ou d'y adhérer. Il est ainsi prévu que la Convention pourrait entrer en vigueur à la mi-2006, ce qui ferait d'elle l'un des instruments internationaux de l'Organisation qui ont connu le plus grand succès en termes de rapidité d'élaboration, d'adhésion des États membres et de respect des délais prévus pour l'entrée en vigueur.



Les États Parties de la Convention de l'UNESCO

État membre	Type d'instrument	Date de dépôt
Suède	Ratification	09/11/2005
Canada	Acceptation	29/11/2005
Danemark	Ratification	15/12/2005
Nouvelle-Zélande	Acceptation	23/12/2005
Norvège	Ratification	13/01/2006
Australie	Ratification	17/01/2006
Monaco	Acceptation	30/01/2006
Islande	Adhésion	10/02/2006
Îles Cook	Adhésion	15/02/2006
Nigéria	Ratification	24/02/2006
Lettonie	Adhésion	10/04/2006
Royaume-Uni	Ratification	25/04/2006
Nauru	Ratification	04/05/2006



Richard Pound,
Président de
l'Agence mondiale
antidopage



« L'Agence mondiale antidopage se félicite vivement de l'élaboration, sous l'égide de l'UNESCO, de la Convention internationale contre le dopage dans le sport. En ratifiant la Convention et en la mettant en œuvre, les gouvernements montreront pleinement leur engagement dans la lutte contre le dopage ; ils poseront ainsi un jalon définitif sur le chemin d'un sport propre à l'échelle mondiale. »

« Chaque sportif a le droit de concourir dans un environnement exempt de tout dopage. Pour y parvenir, il est indispensable d'associer politiques nationales et coopération internationale. Selon le gouvernement suédois, la réalisation de la vision d'un sport sans dopage suppose, comme étape essentielle, une large ratification, engageant des pays de toutes les régions, de la Convention internationale contre le dopage dans le sport adoptée par l'UNESCO. »

Bosse Ringholm,
Premier Ministre
adjoint, et ministre
des Sports, Suède



→ Les Amériques apportent un fort soutien à la Convention

L'UNESCO a été activement associée à deux réunions ministérielles capitales consacrées au sport, tenues à Rio de Janeiro, Brésil. L'antidopage figurait en bonne place à l'ordre du jour de la sixième réunion du Conseil du sport des Amériques, tenue les 14 et 15 mars 2006, qui réunissait les 42 pays des Amériques et des Caraïbes. Paul Marriott-Lloyd, spécialiste du programme pour l'antidopage, a prononcé une allocution exposant dans leurs grandes lignes les objectifs de la Convention et soulignant l'importance de sa ratification et de son entrée en vigueur. Au cours des échanges qui ont suivi, les ministres et les hauts fonctionnaires responsables du sport ont fortement soutenu la Convention, comme en témoigne également la déclaration finale de la réunion.

La Convention a également été examinée lors de la réunion du Conseil ibéro-américain du sport, les 16 et 17 mars 2006. Plusieurs ministres, dont le Secrétaire d'État espagnol, le Dr Jaime Lissavetzky Diez, ont présenté les progrès réalisés par leurs gouvernements vers la ratification de la Convention. La déclaration du Conseil ibéro-américain du sport a également exprimé un fort soutien à la Convention.

L'UNESCO a été très encouragée par les déclarations politiques résolues formulées en faveur de la Convention lors de ces réunions. Ces déclarations régionales claires et déterminées de la part de 42 États membres, indiquent le large soutien dont bénéficie la Convention et augurent bien de sa rapide entrée en vigueur.

« **Accélérer, dans toute la mesure du possible, la ratification par l'organisme compétent de chaque pays de la Convention internationale contre le dopage dans le sport adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO en octobre 2005.** »

Déclaration de la 12^e Assemblée générale
du Conseil ibéro-américain du sport,
Rio de Janeiro, 2006

Les ministres des Sports du Commonwealth acceptent de ratifier la Convention

Le 14 mars dernier, avant l'ouverture des Jeux du Commonwealth à Melbourne (Australie), la 3^e réunion des ministres des Sports du Commonwealth a examiné des questions relevant d'un intérêt mutuel et abordé d'un point de vue stratégique l'application de programmes sportifs pour contribuer au développement sanitaire, social et économique des 53 pays et 18 territoires du Commonwealth.

La Convention internationale contre le dopage dans le sport a été l'un des principaux points de discussion. Le sénateur Rod Kemp, ministre australien des Arts et des Sports, et David Howman, Directeur général de l'AMA, ont évoqué l'importance de la Convention et la nécessité d'une rapide entrée en vigueur de cet instrument international.

Cette position a été fortement soutenue par tous les ministres des Sports du Commonwealth, qui dans le communiqué final de la réunion, ont affirmé leur volonté de «prendre

des mesures en vue de ratifier la Convention dès que possible, avec l'intention de le faire tous d'ici la fin de 2006. »

La tâche essentielle est désormais de traduire en actes ces engagements politiques. Sept pays du Commonwealth (le Canada, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, les Îles Cook, le Nigéria, le Royaume-Uni et Nauru ont déjà ratifié ou accepté la Convention, ou y ont adhéré. D'autres devraient bientôt en faire de même. ¶

Sir Phillip Craven,
Président du Comité
international
paralympique



« La Convention internationale contre le dopage dans le sport est exemplaire : elle montre comment, grâce à la coopération internationale, nous pouvons permettre aux athlètes de s'exprimer pleinement, dans un environnement équitable et exempt de dopage. Mon souhait est que, dans ce contexte, les performances des athlètes paralympiques soient la meilleure des éducations pour la génération des athlètes de demain. »

« Il importe que les athlètes, de Nouvelle-Zélande comme du monde entier, puissent concourir dans des épreuves propres et équitables, où les performances d'exception reflètent les qualités d'honnêteté, d'éthique, d'engagement, de respect et de courage, et non pas le recours à des substances qui améliorent la performance. »

Trevor Mallard,
ministre des Sports
et des Loisirs,
Nouvelle Zélande



Qui fait quoi ?

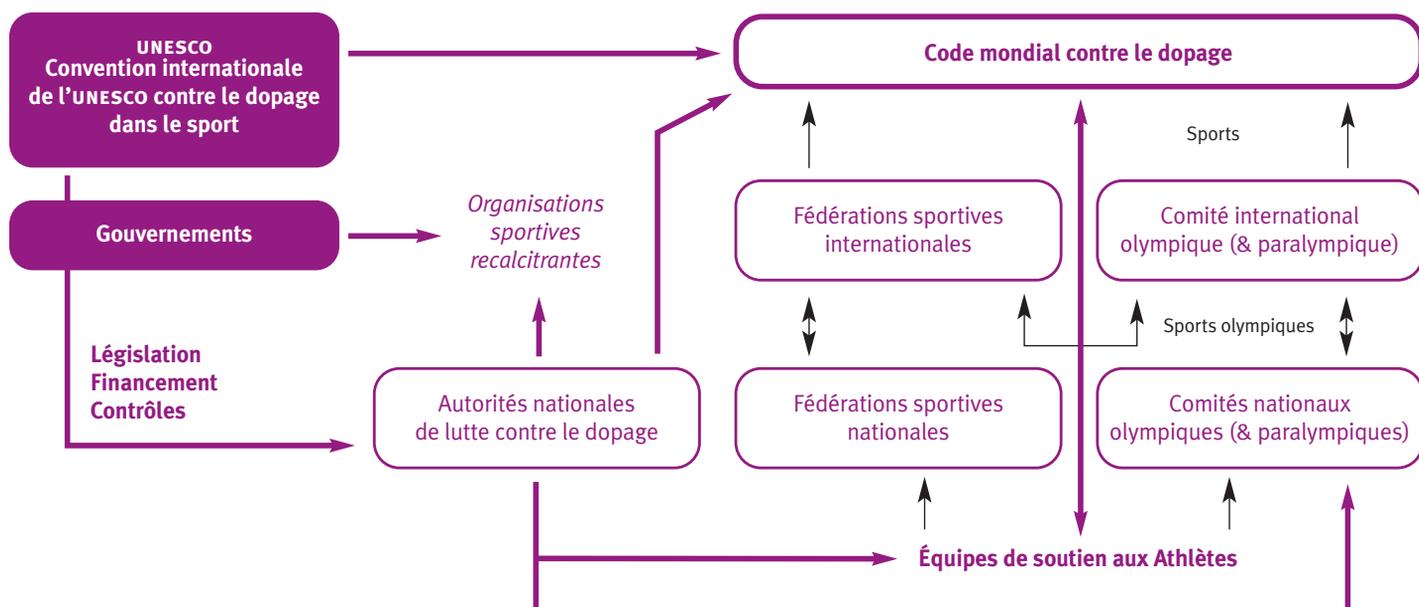
La lutte anti-dopage engage de multiples acteurs aux rôles et aux responsabilités spécifiques, parmi lesquels l'UNESCO, l'Agence mondiale antidopage, les États, le mouvement sportif et les athlètes eux-mêmes. Au centre de l'effort international d'harmonisation des diverses actions se trouve le Code mondial contre le dopage. Les États ne peuvent en tant que tels y souscrire, mais ils y donnent effet en ratifiant puis en appliquant la Convention internationale contre le dopage dans le sport.

Le mouvement sportif est engagé à travers une cascade de relations et d'obligations.

Les signataires du Code (le Comité international olympique, le Comité international paralympique, les fédérations sportives internationales, les comités olympiques nationaux, les fédérations sportives nationales et les autorités nationales de lutte contre le dopage) ont l'obligation d'adopter et d'appliquer des politiques et des règles contre le dopage qui se conforment au Code et de s'assurer que leurs adhérents en font autant. De cette façon, le sport dans son ensemble est régi par un dispositif anti-dopage unique.

Toutefois, dans le cas de plusieurs sports majeurs (dont le baseball et le hockey

professionnels en Amérique du Nord), les autorités ou organisations responsables ne sont pas signataires du Code et ne sont pas dotés de programmes anti-dopage comparables. Dès lors, les athlètes ne relèvent du Code que s'ils participent à une manifestation sous l'égide d'un organisme signataire, par exemple à la faveur d'une sélection olympique. Néanmoins, la Convention, une fois mise en œuvre par les États à travers la législation, la réglementation ou le financement, offre un cadre qui peut amener ces sports à se doter de politiques efficaces contre le dopage. ¶





L'éducation physique et les sports rejoignent SHS

En janvier 2006, l'unité responsable de l'éducation physique et des sports (PES), précédemment localisée dans le Secteur de l'éducation de l'UNESCO, a rejoint la Division de la recherche et des politiques en sciences sociales du Secteur des sciences sociales et humaines (SHS).

L'éducation physique et le sport ne contribuent pas seulement à la santé et au développement physique: ce sont également des vecteurs essentiels à l'acquisition des valeurs requises par l'intégration sociale et le dialogue interculturel. Il existe notamment des synergies manifestes entre le programme de l'UNESCO contre le dopage et l'orientation donnée par SHS en matière d'éthique. En effet, le dopage constitue une remise en cause décisive des principes moraux et éthiques fondamentaux du sport.

En localisant l'unité PES dans SHS, on permet à ces préoccupations communes de prendre place dans un travail coordonné; le partage des idées et l'interdisciplinarité enrichissent le programme dans son ensemble. Le travail sur l'éducation physique et sur le sport complète par ailleurs les actions existantes de la Division de la recherche et des politiques en sciences sociales (SRP) dans les domaines de la gestion des transformations sociales, des migrations et des questions urbaines. ¶

CONTACTS CLÉS À SRP

Wataru Iwamoto,
Directeur, Division de la recherche et des politiques en sciences sociales,
w.iwamoto@unesco.org,
tél. : +33 1 45 68 38 59.

Christina von Fürstenberg,
Chef de Section, politiques et coopération internationale en sciences sociales,
c.von-furstenberg@unesco.org,
tél. : +33 1 45 68 45 16.

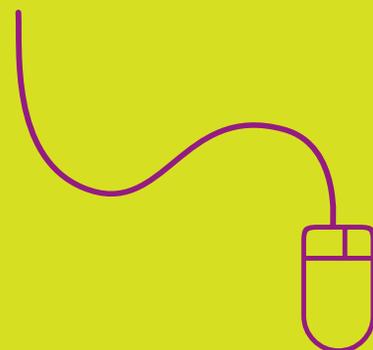
Paul De Guchteneire,
Chef de Section, migrations internationales et politiques multiculturelles, notamment en milieu urbain,
p.deguchteneire@unesco.org,
tél. : +33 1 45 68 38 50.

Marcellin Dally,
Spécialiste du programme : éducation physique et sports,
m.dally@unesco.org,
tél. : +33 1 45 68 09 13.

Paul Marriott-Lloyd,
Spécialiste du programme : lutte contre le dopage,
p.marriott-lloyd@unesco.org,
tél. : +33 1 45 68 07 27.

www.unesco.org/fr/antidoping le site web antidopage

Afin de faire mieux connaître la Convention, l'UNESCO a lancé un site web spécifiquement consacré à la mise en valeur de son programme antidopage. Ce site présente les actions de promotion engagées en faveur de la Convention, met en relief les États parties de la Convention, attire l'attention sur l'érosion des principes moraux et éthiques fondamentaux qui sous-tendent le sport et met en lumière les conséquences sanitaires du dopage dans le sport. Le site servira également de portail de travail pour la Conférence des Parties à la Convention. Ainsi, les États parties et les États membres auront accès à l'ordre du jour et aux rapports préparés en vue de la première Conférence des Parties, ainsi qu'au dernier Standard internationale de la liste des interdictions (Annexe I de la Convention). ¶



CEDEAO : 1^{er} Forum des ministres du Développement social

Le 1^{er} Forum des ministres du Développement social de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a été organisé les 25 et 26 janvier dernier, à Bamako, à l'initiative de l'UNESCO et du gouvernement du Mali, dans le cadre du programme MOST sur la gestion des transformations sociales.

À l'ordre du jour de la première édition du Forum des ministres du Développement Social de la CEDEAO – qui se déroulait trois semaines avant le 1^{er} Forum international sur les interfaces entre les politiques et les sciences sociales organisé en Argentine



La ministre Hadja Mariama Aribot (ici à Buenos Aires) a proposé que son pays, la Guinée, accueille le prochain Forum des ministres du Développement social.

et en Uruguay (lire la *SHS Newsletter* n°12) : le renforcement des liens de coopération, dans le domaine du développement social.

À l'occasion des séances plénières, plusieurs propositions ont été formulées s'agissant notamment de :

- la consolidation du Forum Permanent des ministres du Développement social,
- la mise à disposition d'assistance technique pour identifier les besoins de recherche,
- le développement d'instruments spécifiques et de projets de coopération horizontale,
- le recensement des pratiques les plus efficaces.

Lors de la clôture des travaux, qui s'est tenue en présence du Premier ministre du Mali, les ministres de la CEDEAO – dont un grand nombre devait ensuite participer au Forum de Buenos Aires – ont adopté une Déclaration commune dans laquelle ils réaffirment, notamment, leur « volonté politique » et « leur détermination » à lutter contre la pauvreté et à promouvoir des politiques de développement qui prennent en compte toutes les dimensions du développement humain.

Soucieux d'accompagner leurs pays dans le renforcement de l'intégration sous-régionale et régionale, ainsi que dans la recherche d'une plus grande solidarité, ils n'ont pas manqué d'appeler les institutions régionales (AU) et sous-régionales (CEDEAO, UEMOA) à contribuer à l'institutionnalisation de ce

Forum comme un instrument de coopération devant favoriser la concertation, le dialogue et les échanges d'expériences afin d'identifier les meilleurs moyens de promouvoir des politiques sociales communes.

À cette fin, une structure permanente chargée d'animer le Forum et de pérenniser les acquis de cette première rencontre a été mise en place, dont la présidence a été confiée au pays hôte, le Mali, représenté par le ministre du Développement social, de la Solidarité et des Personnes âgées, Djibril Tangara.

Ce dernier, élu par acclamation pour une période d'un an, devait définir, en concertation avec ses pairs et les points focaux désignés au sein des ministères respectifs, les modalités pratiques de l'organisation semestrielle du Forum ; la mise en réseau des institutions nationales concernées ; l'établissement d'une coopération durable avec les expériences des autres sous régions de l'Afrique, de l'Amérique latine et de l'Asie ; ainsi que les modalités de collaboration avec la société civile et les institutions de recherche.

La Guinée a fait connaître sa candidature à l'organisation du prochain Forum des ministres du Développement social de la CEDEAO et la Sierra Leone a proposé d'abriter la prochaine réunion thématique du Forum. ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter :

Christina von Fürstenberg, Section politique et coopération et sciences sociales, c.von-furstenberg@unesco.org, tél. : +33 1 45 68 45 16

L'intégration régionale en débat à Dakar

Dans le cadre du Programme de l'UNESCO sur la gestion de transformations sociales (MOST), une réunion sur « les États Nations face au défi de l'intégration régionale en Afrique de l'ouest », s'est tenue à Dakar (Sénégal), du 20 au 22 mars 2006. Depuis 2005, sous la coordination

de l'historien Boubacar Barry, une réflexion est en effet développée sur ce thème dans 5 pays de la CEDEAO (Bénin, Burkina Faso, Gambie, Ghana et Mali) où des séminaires nationaux ont déjà été organisés. La réunion de Dakar avait pour objectif d'en dresser le bilan

et d'examiner les propositions de recherches des 10 autres pays de la CEDEAO (Sénégal, Niger, Togo, Nigeria, Cap-Vert, Sierra Leone, Guinée, Liberia, Côte d'Ivoire et Guinée Bissau), où pourraient se tenir, avant la fin 2006, d'autres rencontres de ce type. ¶

Pour plus d'informations, merci de consulter le site web du bureau de l'UNESCO à Dakar : www.dakar.unesco.org ou de contacter **Carrie Marias**, c.marias@unesco.org, tél. : +211 849 23 23

Diogène fait un sort aux ragots

Consacré aux rumeurs et aux légendes urbaines – ces histoires qui enflent plus vite qu'un alligator dans les égouts new yorkais – le n°213 de la revue *Diogène* vient de paraître et constitue un judicieux choix de lecture pour l'été.



Il se dit qu'un numéro spécial de la revue *Diogène* colporterait des ragots, avec l'aide de l'UNESCO... Ce n'est pas tout à fait vrai... Mais pas totalement faux... Sous la direction de Maurice Aymard et Luca Maria Scarantino, un numéro spécial de *Diogène* consacré aux « Rumeurs et légendes urbaines » vient en effet de paraître en français.

Publiée avec le concours de l'UNESCO, la revue du Conseil International de la philosophie et des Sciences Humaines (CIPSH) rassemble, dans ce volume, une dizaine d'articles de chercheurs en sciences humaines qui tous s'attachent à explorer les ressorts de ces histoires insolites et fausses à travers lesquelles se lisent les angoisses et les désirs des individus en société.

Fidèle au parti pris du fondateur de la revue, Roger Caillois, ce numéro multiplie les points de vue, tant disciplinaires que géographiques, pour nous parler de ce qui lie nos sociétés contemporaines. De « Rumeur, confiance et société civile », par Gary Alan Fine, au dossier sur les légendes urbaines dirigé par Véronique Champion-Vincent, en passant par les notes de lecture de Micheline Galley sur les contes populaires dans le monde arabe, ou l'histoire de « la Bemba », une rumeur dans une prison politique argentine, analysée par Emilio de Ípola, il couvre par ailleurs plusieurs ères culturelles. ¶

Diogène n°213, « Rumeurs et légendes urbaines », mars 2006, 256 p., 12 €, ISBN : 2130556310

Pour plus d'informations, merci de consulter : www.unesco.org/cipsh/fre/diogene.htm

➔ « Approches de l'Utopie » en anglais

Publié en français en 2005, le n°209 de *Diogène* sur les « Approches de l'Utopie » vient de paraître en anglais. Textes de : Luis Villoro, Lyman Tower Sargent, Gianni Vattimo, In Suk Cha, Fernando Ainsa, Nicole Schwartz-Morgan, Gloria López Morales, Jaime Hernández Díaz, Germán Solinís, Barbara Freitag, Jean-Joseph Goux, Souleymane Bachir Diagne, Silvana Rabinovich, Rafael Argullol, Kam-ming Wong, Edgar Morin et Eduardo Portella. Commandes sur le site de l'éditeur britannique : <http://dio.sagepub.com>



Parution des Actes de la 3^e Journée de la Philosophie

De l'hommage rendu à Paul Ricoeur (livret n°1) à la journée d'étude sur le thème « Philosophie et mondialisation du point de vue cosmopolite » (livret n°10), l'ensemble des

conférences, articles et interventions produits dans le cadre la troisième Journée de la philosophie, célébrée au Siège de l'UNESCO, à Paris, le 18 novembre 2004, viennent de paraître, en français, sous la forme d'une série de 10 livrets.

Cette série est disponible sur demande auprès de la Section Sécurité humaine, philosophie et démocratie. ¶

Contact : philosophy@unesco.org, tél. : +33 1 45 68 38 32, fax : +33 1 45 68 57 29.

La crise de l'État en Équateur

Iván Fernández (uniquement en espagnol)

Cet ouvrage sociopolitique, publié par le bureau de l'UNESCO à Quito (Équateur), est une recherche sur les problèmes de l'État. Il se consacre à la fois à la théorie de l'État et à l'analyse de l'expression concrète du pouvoir institutionnalisé dans un contexte social, en l'occurrence en Amérique Latine et en Équateur. A part l'analyse du phénomène de l'État dans son évolution historique, l'auteur examine les plus importantes des contributions des différents courants théoriques aux niveaux universel et latino-américain. L'ouvrage se concentre essentiellement sur le problème de l'Équateur en tant qu'État, au rôle que celui-ci a joué dans

le processus historique de développement de la Nation, aux barrières politiques qui se sont dressées face aux tentatives de « refaire le pays », et à l'échec de la « réforme » de l'État. ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter : **María Eugenia Martínez**, memartinez@unesco.org.ec, tél. : +593-2 2529085

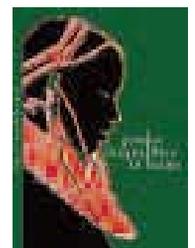
Inégalités des genres au Kenya

Par Colin Creighton, Felicia Yieke et Eunice Smith. 178 p. UNESCO, 2006. SHS. 2006/WS/1 (uniquement en anglais).

Les articles rassemblés dans cet ouvrage sont une sélection des interventions présentées à la Conférence « Comprendre les inégalités des genres au Kenya », qui s'est tenue à l'Université d'Egerton (Kenya), du 5 au 8 avril 2004. Organisée par le Centre (désormais Institut) pour les études sur

les femmes et l'analyse des genres d'Egerton, en partenariat avec le Département des sciences comparatives et appliquées de l'Université de Hull, cette conférence a rassemblé des universitaires de l'intérieur et de l'extérieur du Kenya, des praticiens et des décideurs politiques qui ont exploré les nombreuses dimensions de la subordination des femmes et discuté des manières de faire face au legs de la domination masculine. ¶

Le livre est téléchargeable sur le site internet de l'UNESCO : www.unesco.org



La prospective

Une activité essentielle pour préparer l'avenir

Dans le cadre des célébrations du 60^e anniversaire de l'UNESCO, l'action conduite par le Secteur des sciences sociales et humaines dans le domaine de la Prospective aura été mise à l'honneur, par deux fois, durant le mois de mai, à l'occasion d'une session des « 60 minutes pour convaincre » et d'une nouvelle séance des « Entretiens du XXI^e siècle », organisées à la Maison de l'UNESCO, à Paris.

Le 9 mai dernier, plusieurs personnalités de renom sont venues défendre, à la Maison de l'UNESCO, à Paris, l'utilité des études prospectives comme outils indispensables pour mieux préparer l'avenir.

À l'occasion d'une session des « 60 minutes pour convaincre » organisée dans le cadre du soixantième anniversaire de l'UNESCO, l'ancien Secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali, l'essayiste et romancière Hélé Béji, ainsi que le Professeur et directeur scientifique de la revue *Arabica*, Mohammed Arkoun, se sont, en effet, positionnés en véritables avocats de la Prospective, soulignant le rôle essentiel que peuvent jouer, en la matière, les organisations internationales.

Le même jour, le Directeur général de l'UNESCO, Koïchiro Matsuura, a ouvert et présidé les débats d'une nouvelle séance des « Entretiens du XXI^e siècle », organisée autour de la question « Tout peut-il disparaître ? Espèces, langues, cultures, valeurs... », avec la participation de quatre éminentes personnalités : Jean Baudrillard, Hélé Béji, Norman Myers et Adama Samassekou.

Comptant parmi les activités « phares » de l'Organisation dans le domaine de la Prospective, les « Entretiens du XXI^e siècle » devait profiter de la tenue à Montréal du Forum économique international des



Jean Baudrillard

Amériques, pour réunir, quelques semaines plus tard, cinq autres éminents spécialistes, lors d'une nouvelle séance organisée, en deux parties, autour du thème « Gouvernance et développement : les défis du multiculturalisme ».

En collaboration avec le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, l'« Entretien » du 5 juin a en effet permis à Souleymane Bachir Diagne, Julius Grey et Theodore Zeldin, de dialoguer sur « Le multiculturalisme : entre intégration et assimilation », tandis qu'Étienne Davignon et Jeremy Rifkin, se penchaient, ensuite, sur la question « Multiculturalisme et patriotisme économique : un retour au protectionnisme ? ». Partant du constat que la mondialisation des

marchés économiques, et la mobilité croissante des populations qu'elle entraîne, conduisent de plus en plus d'individus issus de contextes culturels et socio-linguistiques différents à se rencontrer, à travailler, et à vivre ensemble, il s'agissait de s'interroger sur la manière d'éviter tout à la fois l'écueil de l'enfermement des minorités dans des ghettos et l'érosion de la diversité culturelle qui peut résulter de l'assimilation.

Est-il possible d'imaginer sortir des modèles de gestion, souvent uniformisés et « monoculturels », pour valoriser des espaces culturels différents ? Les entreprises transnationales sont-elles disposées à renforcer leur efficacité en relevant les défis du multiculturalisme ?... Autant de questions auxquelles chacun devait tenter de répondre dans un échange direct avec le public présent à Montréal, lors de cette nouvelle édition des « Entretiens du XXI^e Siècle » clôturée par Alain Juppé, ancien Premier Ministre du Gouvernement français. ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter : **Anne-Sophie de Goy**, as.de-goy@unesco.org, tél. : +33 1 45 68 46 67.



Hélé Béji



Adama Samassekou



© UNESCO / Erick Monjeur

Jacques Testart

L'espèce humaine peut-elle se domestiquer ? Un sujet qui fait salle comble

La 30^e séance des « Entretiens du XXI^e siècle », qui a été ouverte par le Directeur général de l'UNESCO, a attiré un large public.

Le jeudi 30 mars, la trentième séance des « Entretiens du XXI^e siècle » a été consacrée à la question « L'Espèce humaine peut-elle se domestiquer elle-même ? » Le thème a réuni quatre personnalités de renommée mondiale : Jacques Testart, Paula Sibilía, Peter Sloterdijk et Axel Kahn.



© UNESCO / Erick Monjeur

Paula Sibilía



© UNESCO / Erick Monjeur

Axel Kahn

Organisée par Jérôme Bindé, Directeur de la Division de la Prospective, cette séance était présidée par Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'UNESCO.

Devant une salle comble de 500 personnes, M. Matsuura a rattaché la question aux principes fondateurs de l'UNESCO et réaffirmé la nécessité « de prendre des décisions politiques [...] au sujet de notre espèce et de son avenir », comme l'exprime, notamment, la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme, adoptée en octobre dernier par la Conférence générale de l'Organisation.

Lors de ces 30^e « Entretiens », les différents invités ont chacun abordé la question sous un angle complémentaire. Jacques Testart a ainsi attiré l'attention sur la « pression homogénéisante », source d'un « eugénisme souriant ». Paula Sibilía a posé les implications et les risques d'une approche « numérique » de l'ADN visant à reprogrammer l'homme, tandis que Peter Sloterdijk choisissait de comparer la domestication à un « domptage », l'enjeu étant d'« endiguer le retour de la sauvagerie au niveau de la civilisation ». Quant à Axel Kahn, il a évoqué la pression exercée par « la société libérale mondialisée » pour réduire l'homme à « un simple consommateur domestiqué ». Les nombreuses questions posées ensuite par la salle ont confirmé le vif intérêt du public pour ce sujet que cette séance n'aura évidemment pas épuisé. ¶

A. S. de Goy

Les Chemins de la pensée aux frontières des sciences et des humanités

Le dialogue entre la société civile et la recherche en sciences humaines était au cœur d'un séminaire international organisé au Brésil, les 1^{er} et 2 juin.

La spécialisation progressive de nos savoirs se fait-elle aux prix d'une vue d'ensemble et d'une sensibilité à la complexité de l'humain et de son univers ? Comment penser les défis, anciens et nouveaux, qui se posent aux frontières des

sciences et des humanités ?

Le séminaire international organisé par l'UNESCO et la Fondation « Biblioteca Nacional » du Brésil, à Rio de Janeiro, les 1^{er} et 2 juin 2006, portait du principe que seul un dialogue entre représentants de diverses cultures disciplinaires et la société civile peut permettre d'éclairer les chemins de la pensée contemporaine.

Au carrefour de deux réflexions sur l'histoire et la philosophie des sciences et la notion de

dignité humaine menées en 2004 et 2005, la problématique de ce séminaire se pose dans le cadre d'une recherche menée en collaboration avec le Conseil International de la Philosophie et des Sciences Humaines (CIPSH), la Fondation européenne pour la science et l'Union Académique Internationale (UIA). Une vingtaine de chercheurs, penseurs et leaders de la société civile provenant de quatorze pays avaient annoncé leur participation, parmi lesquels

l'historien Maurice Aymard, la sociologue Barbara Freitag, l'astrophysicien Trinh X.Thuan, le biophysicien Henri Atlan, les philosophes José Arthur Giannotti et Sérgio Paulo Rouanet, ou encore les écrivains Eduardo Portella et Muniz Sodre. ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter :
Frances Albernaz,
f.albernaz@unesco.org,
tél. : +33 1 45 68 39 54.

JUN

1^{er}-2 juin : Chemins de la pensée aux frontières des sciences et des humanités, Rio de Janeiro, Brésil. (f.albernaz@unesco.org)

3-5 juin : Réunion du Comité pour une utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS). Vienne, Autriche. (h.tenhave@unesco.org)

8-9 juin : Séminaire régional sur la bioéthique. Port of Spain, Trinité et Tobago. (a.saada@unesco.org)

11-16 juin : Panel sur le thème « Femmes de la région arabe dans le système judiciaire ». Amman, Jordanie. (v.moghadam@unesco.org)

12 juin : Colloque sur « La naissance du Monde moderne : aux origines de la puissance européenne. » UNESCO, Paris. (m.goucha@unesco.org)

12-13 juin : Lancement national du projet « prévention et soins du VIH/Sida chez les migrants et les minorités ethniques en Chine et en Mongolie. » Beijing, Chine. (g.domenach-chich@unesco.org)

12-18 juin : « Ensemble avec les migrants : festival 2006 » Beijing, Chine. (g.domenach-chich@unesco.org)

15-16 juin : Réunion annuelle de la Coalition européenne des villes contre le racisme. Madrid, Espagne. (j.morohashi@unesco.org)

15-16 juin : Réunion du Groupe de travail du Comité international de bioéthique (CIB) sur le consentement. Maison de l'UNESCO, Paris, France. (h.tenhave@unesco.org)

19-20 juin : Réunion du Comité consultatif d'experts sur l'enseignement de l'éthique. UNESCO, Paris. (h.tenhave@unesco.org)

19-23 juin : 3^e Forum urbain mondial organisé par l'ONU-HABITAT. Vancouver, Canada. (b.colin@unesco.org)

19 juin : Atelier de planification urbaine avec les jeunes engagés dans le projet « Grandir en ville. » Vancouver, Canada. (b.colin@unesco.org)

21-22 juin : Conférence sur « La sécurité humaine en Chine : une perspective du Nord-Est de l'Asie. » Université de Nankai, Tianjian, Chine. (g.domenach-chich@unesco.org)

21-23 juin : Réunion d'experts pour l'élaboration du plan d'action en 10 points pour la Coalition des villes d'Amérique latine et des Caraïbes contre le racisme. Montevideo, Uruguay. (m.scarone@unesco.org)

22 juin : Débat « Vers une société urbaine inclusive », organisé par la Coalition internationale des villes contre le racisme. Vancouver, Canada. (j.morohashi@unesco.org)

22 juin : Débat sur le thème « Politiques urbaines et le droit à la ville ». Vancouver, Canada. (b.colin@unesco.org)

22-23 juin : Réunion du Groupe de travail du Comité international de bioéthique (CIB) sur la responsabilité sociale et la santé. UNESCO, Paris. (h.tenhave@unesco.org)

26 juin : Conférence-débat : la crise du dopage dans le sport. Maison de l'UNESCO, Paris. (p.marriott-lloyd@unesco.org)

27-28 juin : Session extraordinaire de la COMEST, UNESCO, Paris. (h.tenhave@unesco.org)

JUILLET

2-10 juillet : Festival mondial de la jeunesse de l'UNESCO. Stuttgart, Allemagne. (m.dally@unesco.org)

4-16 juillet : Tournoi de stade français BNP Paribas. Paris, France. (p.marriott-lloyd@unesco.org)

10-13 juillet : 2^e Forum mondial des droits de l'homme. Nantes, France. (v.volodine@unesco.org)

10-13 juillet : Table ronde sur les droits et la diversité culturels. Nantes, France. (v.volodine@unesco.org)

10-13 juillet : Panel sur leadership syndical et les droits socio-économiques des femmes. Nantes, France. (v.moghadam@unesco.org)

23-29 juillet : Participation au panel sur les droits humains des femmes, à l'occasion de la réunion des réseaux de recherche sur les droits des femmes et le genre en Afrique. Durban, Afrique du Sud. (V.Moghadam@unesco.org)

AOÛT

3-4 août : Conférence régionale des villes pour une société urbaine inclusive. Bangkok, Thaïlande. (j.morohashi@unesco.org)

14-17 août : Panel de l'UNESCO sur la division homme-femme au niveau mondial. Montréal, Canada. (v.moghadam@unesco.org)

14-15 août : Atelier sur « L'Éducation à la Paix, la non-violence active et la résolution pacifique des conflits. » Bujumbura, Burundi. (y.matuturu@unesco.org)

17-18 août : Conférence nationale pour le lancement de la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme. Curitiba, Brésil. (a.saada@unesco.org)

30-31 août : Réunion du Groupe d'experts sur l'enseignement de l'éthique. UNESCO, Paris. (h.tenhave@unesco.org)

SEPTEMBRE

14-15 septembre : Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies consacré à la question des migrations internationales et du développement. New York, USA. (a.pecoud@unesco.org)

14-15 septembre : 2^e réunion d'experts sur la partie législative de la base de données de l'Observatoire mondial de l'éthique (GEObs). UNESCO, Paris. (h.tenhave@unesco.org)

18-24 septembre : Lancement de la Coalition africaine des villes contre le racisme à l'occasion du sommet « Africities 2006 ». Nairobi, Kenya. (k.mutombo@unesco.org)

21 septembre : Cérémonie de remise du Prix UNESCO de l'Éducation pour la paix. UNESCO, Paris. (m.goucha@unesco.org)

21 septembre : Célébration de la Journée internationale de la paix. Bujumbura, Burundi. (y.matuturu@unesco.org)

21-22 septembre : Conférence nationale pour la mise en œuvre de la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme. Monterrey, Mexique. (a.saada@unesco.org)

60 semaines pour 60 ans : les rendez-vous de SHS

Dans le cadre des « 60 minutes pour convaincre » organisées, chaque mardi, depuis septembre 2005, à la Maison de l'UNESCO, à Paris, le dernier semestre de 2006 offrira 6 ultimes occasions de découvrir l'action conduite par SHS dans la mise en œuvre du programme de l'Organisation en matière de sciences sociales et humaines.

Du 26 juin au 02 juillet
la lutte contre le dopage dans le sport

Du 10 au 15 juillet
l'éthique des sciences

Du 17 au 23 juillet
éduquer par le sport

Du 7 au 12 août
les savoirs traditionnels

Du 28 août au 2 septembre
les villes et habitats humains

Du 4 au 9 septembre
la bioéthique

Les comptes-rendus des présentations du programme auxquels a déjà pris part SHS (« sécurité humaine » ; « éducation à la citoyenneté » ; « prévention des catastrophes naturelles » ; « lutte contre la pauvreté » ; « concepts fondateurs de l'UNESCO » ; « droits de l'homme » ; « technologies de l'information » ; « gestion des transformations sociales » ; « anticipation et prospective » et « lutte contre le racisme ») sont disponibles sur le site web de l'UNESCO : www.unesco.org ¶

